REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

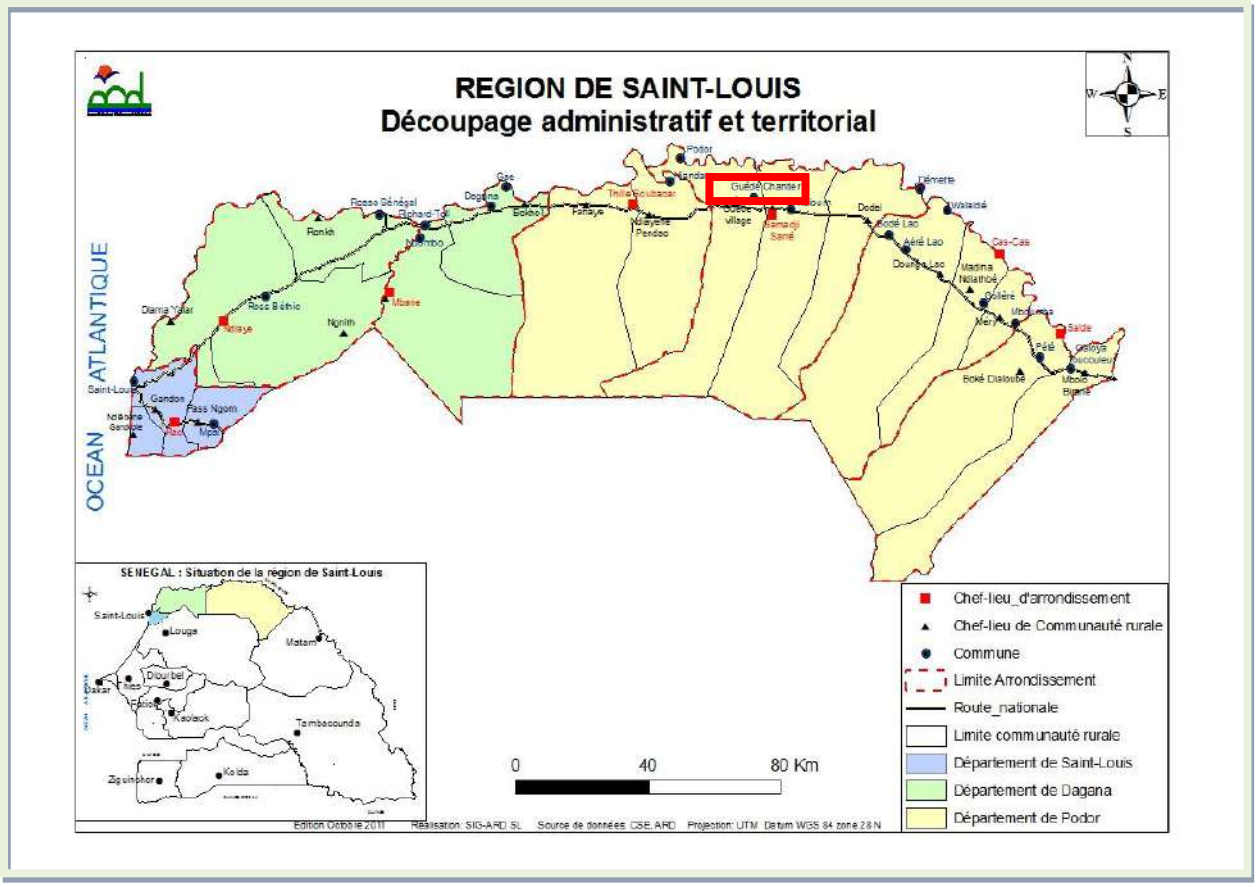
REGION DE SAINT-LOUIS

DEPARTEMENT DE PODOR

COMMUNE DE GUEDE CHANTIER

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL

(PIC 2011-2016)



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE…….. 6

MOT DU MAIRE **..... 5**
1. Présentation du contexte général :..... 7
2. Le concept de développement durable et d'éco-commune 8
3. Démarche méthodologique 9
3.1. Ancrage institutionnel.....9
3.2. Phase diagnostic 9
3.3. Planification et Programmation.....11
3.4. Validation, adoption et approbation.....11
3.5. Les limites de la recherche 11
1.1. Historique de la commune.....12
1.1. Historique de la commune.....13
1.2. Situation géographique de la commune.....14
2. Caractéristiques morphologiques et physiques 14
2.1. Le relief.....14
2.2. Le climat.....14
2.3. Les types de sols.....15
3. Caractéristiques sociodémographiques : 16
3.1. Caractéristique générales de la population 16
3.2. Structure de la population.....16
3.3. Dynamique de la population.....18
3.4. La situation matrimoniale.....19
3.5. La structure familiale des ménages 20
4. Inventaire des équipements et infrastructures 20
1. L'éducation et la formation 21
1.1. L'éducation de base formelle 21
1.2. L'éducation secondaire 23
1.3. Analyse du niveau d'instruction.....24
1.4. L'éducation de base non formelle 25
1.4. Bilan du secteur éducatif 26
2. La santé et l'action sociale 27
2.1. État sanitaire de la commune.....27
2.2. L'action sociale 28
3. Culture, sport et loisir 30
3.1. Le patrimoine historique et actions culturelles.....30
3.2. La dynamique sportive 30
III. Diagnostic environnemental, de l'assainissement et du cadre de vie 31
1. Gestion des ressources naturelles..... 31
1.1. Les ressources halieutiques : 31
1.2. Les ressources forestières, végétales, fauniques et édaphiques.....32
1.3. L'hydrographie et hydrologie 33
2. L'assainissement :..... 34
2.2. Système de gestion et d'évacuation des eaux 35
2.2.2. Gestion et évacuation des eaux usées et vannes.....35
2.1. Gestion des ordures ménagères : 36
3. L'énergie..... 37
3.1. Les sources d'énergie pour l'éclairage 37
3.2. Les sources d'énergie pour la cuisson.....37
3. La communication..... 38
4. L'aménagement et l'urbanisme..... 38
4.1. Organisation spatiale 38
4.2. Habitat 39
5.3. La voirie.....40

IV. Diagnostic des secteurs productifs économiques 40
1. Généralité sur l'économie locale 40
2. L'agriculture 41
2.1. Les saisons culturales 41
2.2. Les moyens de production 41
2.3. Le foncier 42
2.4. L'organisation des producteurs 42
2.5. La commercialisation 43
2.6. Les contraintes agricoles 43
3. L'élevage 44
3.1. La situation de l'élevage 44
3.2. Les contraintes pastorales 45
4. La pêche 46
5. L'artisanat 47
5.1. Situation du secteur artisanal 47
5.2. Situation du secteur industriel 48
6. Le commerce 48
6.1. Situation du commerce locale 48
6.2. Contribution du secteur aux recettes municipales 49
V. Les secteurs d'appui à la production 50
1. Le Transport 50
2. Entreprenariat local 51
2.1. Les sources de financement 51
3. La gouvernance locale 52
3.1. Les compétence de la commune 52
3.2. La gestion du Conseil municipal 53
3.3. Les relations de la commune avec les acteurs du département 53
I .La vision 57
2.1. Les Objectifs spécifiques 58
III. LE PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL 60
4.1. Analyse du PIL 76
4.4- L e suivi –évaluation de la mise en œuvre du plan d'action 76
4.1. ANALYSE DU PIL 77
4.2 - SOURCES DE FINANCEMENT 77
4.3 - LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT 78
ET D'ACTION (PIA) 78
4.4 - Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des PIA 78
4.5 - L'évaluation 78

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABREVIATIONS	SIGNIFICATIONS
ARD	Agence Régionale de Développement
PIC	Plan d'Investissement Communal
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
PLB	Produit Local Brut
OAV	Organisation Autonome de la Vallée
ONG	Organisation Non Gouvernementale
GCH1	Ecole Guédé Chantier 1
GCH2	Ecole Guédé Chantier 2
CFEE	Certificat de Fin d'Etude Elémentaire
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
APE	Association des Parents d'élèves
IDEN	Inspection Départemental
PADER	Programme d'Appui et de Développement Economique et Rurale
CPN	Consultation Prénatale
ASC	Association Communautaire
SONATEL	Société Nationale de Télécommunication
NTIC	Nouvelle Technologie de Communication

MOT DU MAIRE

Au terme d'un processus participatif et itératif assez novateur, notre Commune, vient de se doter de son premier PIC dans le cadre d'un partenariat exemplaire entre l'ARD, le PNDL et les services techniques déconcentrés. La forte mobilisation et l'engagement de la population et du Conseil municipal tout au long du processus, témoignent de notre prise de conscience collective sur l'importance d'un tel outil.

Aujourd'hui, à travers ce PIC, notre commune dispose d'une réelle maîtrise de son développement à travers une connaissance précise de sa situation de référence, de ses atouts (forces) et de ses contraintes (faiblesses), ainsi que des orientations stratégiques devant servir de référence pour l'ensemble des interventions sur notre territoire pour la période 2011 -2016.

Cela a été possible grâce à la mise à contribution des acteurs locaux dans la collecte d'informations, la participation communautaire aux ateliers de quartiers ont été les bases de la démarche méthodologique.

Aux Chefs de quartiers, aux femmes, aux jeunes, aux OCB, aux conseillers municipaux, aux personnes ressources, Services techniques et partenaires, etc. qui ont participé au processus d'élaboration du PIC, je leur adresse mes sincères remerciements pour leur engagement sans faille.

Je tiens à remercier tout particulièrement le PNDL, qui a permis de réaliser ce document. Un grand merci aussi à l'ARD de Saint-Louis, aux Services techniques membres du comité technique régional, qui ont proposé la démarche méthodologique, accompagné et coordonné tout le processus d'élaboration du PIC.

Ainsi le pari de la participation responsable a été largement gagné. Il restera alors celui de la mise en œuvre qui nécessite le renforcement de la dynamique citoyenne enclenchée.

Puisse Dieu, le seul bâtisseur, nous aider dans la mise en œuvre des actions définies dans le PIC et faire de notre collectivité locale un modèle dans le domaine de la bonne gouvernance et de l'efficacité dans la conduite du développement local durable. Amine!

Le Maire



PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE

I- Contexte et base légale
II- Démarche et méthodologie

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE

1. Présentation du contexte général :

Depuis l'indépendance, l'État du Sénégal a fait de la planification une activité primordiale pour le pilotage de son développement économique et social. Le système de planification par objectif adopté jusqu'en 1987, débouchait sur des actions et programmes à entreprendre pendant la période couverte par le plan (plans quinquennaux). Cependant, des distorsions ont été notées:
- la faiblesse des taux d'exécution;
- le nombre important de projets hors plan ;
- la faible participation des bénéficiaires aussi bien dans l'élaboration que dans la mise en œuvre ;
- l'absence d'une structure adéquate pour leur prise en charge.

C'est ainsi qu'un changement de démarche en matière de planification, conjugué à l'avènement de la politique de « décentralisation », devait apporter des correctifs aux nombreuses contraintes jusqu'ici relevées dans le pilotage d'un développement national équilibré.

En 1996, les textes de loi consacrant la régionalisation ont été votés par l'Assemblée Nationale. Par cette loi, le Conseil Régional, le Conseil Municipal et le Conseil Rural par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent respectivement à l'administration de la Région, de la Commune et de la Communauté Rurale.

Ainsi, le renforcement des libertés locales relatives à la définition des solutions adaptées est facilité par la loi 96-07 portant transfert de compétences aux collectivités locales.

Dans ce contexte, la décentralisation est globalement considérée comme un outil de renforcement des processus de démocratisation à la base et un levier en faveur du développement durable par une plus grande participation des populations et une plus grande efficacité dans la gestion des affaires publiques locales.

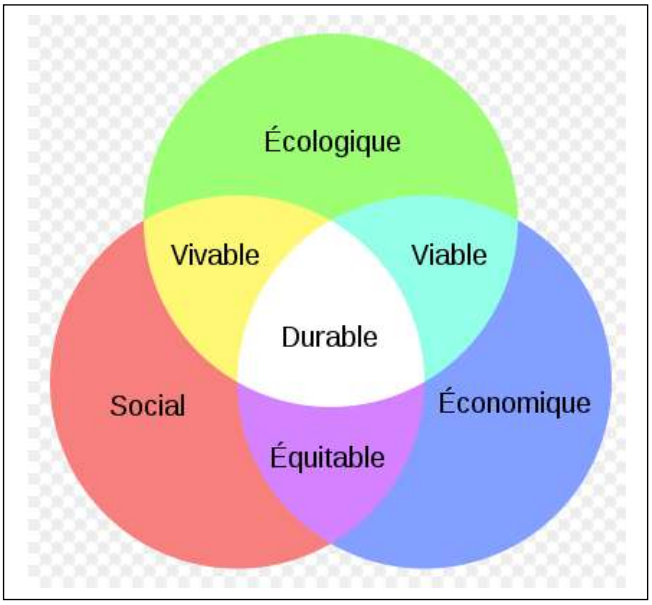
Elle est vue comme un processus permettant un partage du pouvoir plus équilibré entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs et la société civile. Elle vise à promouvoir la citoyenneté par un rapprochement des organes de décision vers la base qui en désigne les représentants à travers l'élection.

L'érection de Guédé Chantier en commune en Avril 2009 s'inscrit dans un contexte de responsabilisation accrue des collectivités locales qui passe nécessairement par la mise en œuvre de solutions endogènes. Le décret n° 96-1133 du 27 décembre 1996 porte application de la loi de transfert des compétences aux régions, aux communes et communautés rurales en matière de planification. La planification, devient une prérogative de l'autorité communale dans le choix des politiques de développement de la cité.

Se fondant essentiellement sur une pleine participation de tous les acteurs locaux (conseil municipal, populations, partenaires au développement…), la planification du développement communal passe nécessairement par l'élaboration d'un plan d'investissement communal où les actions sont planifiées dans le court, moyen et long terme. L'élaboration de ce document est l'expression de l'autorité locale à travers un procès verbal de délibération qui a mit en avant la volonté de réaliser une « éco-commune ».

2. Le concept de développement durable et d'éco-commune

La dernière décennie du XX^{Ième} siècle a été marquée par une véritable prise de conscience des questions environnementales, tant au niveau mondial que national.



Le Sénégal prend aujourd'hui de plus en plus d'engagement par rapport à l'environnement en s'engagent dans une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

Le Développement Durable désigne un développement fondé sur la gestion alternative des ressources pour le bien être des générations actuelles, mais soucieuse de ne pas compromettre les générations futures.

La dimension environnementale est donc importante mais non exhaustive elle est accompagnée de la dimension économique et sociale visant l'amélioration ou le maintien (en fonction du contexte) du bien être humain.

Les principes du développement durable peuvent être résumés dans le schéma suivant :

C'est dans cette logique de prise de conscience des questions environnementales que la commune de Guédé s'inscrit.

Hormis le fait qu'une « éco-commune » doive respecter les principes du développement durable, il n'existe pas à ce jour de définition précise de ce concept. Il n'y a donc pas d'indicateur clairement mesurable. De ce fait on voit de plus en plus de communes, de villes ou de quartiers s'auto déclarer « éco-commune », « éco-quartier » ou encore « ville durable ». La commune de Guédé doit faire les efforts nécessaires pour ne doit pas suivre cette ligne car s'il n'existe pas de définition précise, il y a néanmoins, différents domaines dans lesquelles une « éco-commune » doit œuvrer.

Une éco-commune doit avoir pour objectif de diminuer en tant que possible son empreinte écologique mais les enjeux varient selon le contexte géographique, les capacités d'actions, l'histoire et la taille de la commune. Elle doit mettre en place des orientations dans les domaines sociaux, économiques, écologiques de manière à améliorer le bien être des habitants.

- Dans le secteur social, la priorité doit être mise sur l'accès à l'éducation de base, à la santé aux loisirs et à la culture pour tous.
- D'un point de vue économique, le but est d'assurer sur du long terme la viabilité des entreprises locales.
- L'écologie doit être au cœur de toutes les dynamiques dans le but de réduire l'impact environnementale et de protéger la biodiversité. À cette fin, des dispositifs d'assainissement, de gestion des déchets, d'utilisation d'énergies renouvelables, de politique de transport respectueuse de l'environnement, doivent être mis en place. L'urbanisation doit aussi être contrôlée afin d'impacter au minimum les ressources naturelles.

Dans une « éco-commune » il est primordial que les habitants soient impliqués dans le projet. Les principes du développement durable place la concertation au cœur du processus. Effectivement, ça n'est qu'au niveau local qu'une approche du développement durable centrée sur l'être humain peut vraiment s'imposer comme une évidence car c'est seulement à ce niveau que les décisions prises quotidiennement par les individus ou groupes d'individus ont une incidence sur leurs conditions de vie, leur santé, leur éducation. La commune ne pourra fonctionner correctement que si les habitants participent à sa réussite. L'éducation et la sensibilisation environnementale sont incontournables et se poursuivent tout au long de la vie de la commune.
Le diagnostic doit permettre de connaitre les atouts et les faiblesses du territoire pour que Guédé devienne autant que possible une « éco-commune ». Le projet est très ambitieux car actuellement la commune de répond pas aux objectifs énoncés ci dessus.

Les orientations futures choisies par la commune devront permettre à Guédé de devenir une réelle « éco-commune », cela doit être visible dans tous les secteurs. Le PIC sera donc élaboré en respectent dans la mesure du possible, par rapport aux possibilités locales, les principes du développement durable.
L'Agence Régionale de développement, structure d'appui aux collectivités locales et le Partenariat a appuyé la commune dans l'élaboration de ce PIC.

3. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique envisagée dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Investissement Communal de Guédé Chantier s'articule autour de quatre phases majeures : l'ancrage institutionnel, le diagnostic, la planification, l'approbation et la validation du plan.

3.1. Ancrage institutionnel

L'ancrage institutionnel se matérialise d'abord par l'expression de la volonté de la commune à travers un procès verbal qui marque sa décision de s'engager dans un processus de planification en adoptant une logique de développement durable pour réaliser une « éco-commune ».
Il se résume comme étant le support juridico institutionnel mis en place par la collectivité en collaboration avec l'ARD, organe technique pour rendre opérationnelle la démarche méthodologique d'élaboration du plan.
La journée de lancement est une étape très importante. Elle peut être considérée comme un moment solennel d'information de tous les acteurs de la commune, de son hinterland, du département voire de la région du démarrage officiel du processus d'élaboration du PIC.

3.2. Phase diagnostic

La réalisation du diagnostic comporte trois phases essentielles dans le processus d'élaboration du PIC : le pré diagnostic, la mise en place des comités d'initiatives et enfin, le diagnostic qualitatif et quantitatif.

3.1.1. Le pré-diagnostic

Il s'agit de la revue documentaire qui consiste à procéder par un recueil systématique de données et d'informations concernant la commune dans tous les secteurs en vue de la définition d'un plan adapté et efficace.
Cette exploitation des documents existants permet de dégager sur situation de référence sur la commune en terme d'atouts et de contraintes tant au niveau des infrastructures qu'au niveau de la dynamique des acteurs et de l'organisation institutionnelle.

3.1.2. Mise en place de comités d'initiatives

Cette étape s'est réalisée à l'aide des animateurs de quartiers et sur la base des termes de références (TDR) fournis par le Partenariat et sous la supervision de l'équipe technique constituée de l'expert local et des animateurs choisis par le maire.

Ce travail qui a démarré aussitôt après la journée de lancement en Avril 2010 a pu être réalisé grâce à :

- la sensibilisation et l'information des parties prenantes;
- l'identification des OCB à l'échelle quartier et communal;
- les informations collectées auprès des différents acteurs (les services techniques, les personnes ressources, les OCB…).

Ainsi, chaque comité d'initiative possède son comité directeur et son Assemblée générale. Le comité directeur qui constitue le bureau exécutif a six membres dont le président et ses adjoints. L'Assemblée générale est constitué de commissions thématiques qui sont au nombre de six en collaboration avec le comité directeur et les personnes ressources. Les différentes commissions sont les suivantes:

- L'aménagement et l'urbanisme ;
- L'environnement, l'hydraulique et l'assainissement ;
- L'éducation et la formation ;
- La santé et l'action sociale ;
- La jeunesse, le sport et les loisirs ;
- L'économie locale

Ces comités d'initiatives ont servis de support à l'équipe technique dans la mise en œuvre des investigations auprès des quartiers et de la commune.

2.1.3. Diagnostic quantitatif et qualitatif

Sur environ 400 ménages que compte la commune de Guédé Chantier, nous avons pu enquêté 355 ménages correspondants à un recensement exhaustif dont 10,75% n'ont pas fait l'objet d'enquête. C'est ainsi que 79 ménages ont été enquêtés dans le quartier Brigal, 30 dans le Diéry, 11 à Féresbé, 62 à Founagué, 82 à légal Guédé et 91 à Tivaouane. *(Égal à 355 pas 357)* Au total, 6 enquêteurs ont été choisis et répartis sur les 6 quartiers de la commune à raison de 10 ménages par enquêteur et par jour pendant huit jours.

La collecte de données quantitatives s'est déroulée en même temps que les travaux de commission. Elle a été faite sous la supervision de l'équipe technique locale. Elle suit ainsi le processus enclenché depuis les premières étapes du diagnostic pour fournir des données opérationnelles devant servir de base d'analyse dans l'élaboration du PIC.

Quant à la collecte de données qualitatives, elle s'est déroulée lors des ateliers de cadrage à l'échelle du quartier et à l'échelle communal.
La restitution du diagnostic au comité de pilotage restreint, composé des membres de l'ARD et du Partenariat a été un moment d'échange, de critiques et de validation du premier draft du document.

3.3. Planification et Programmation

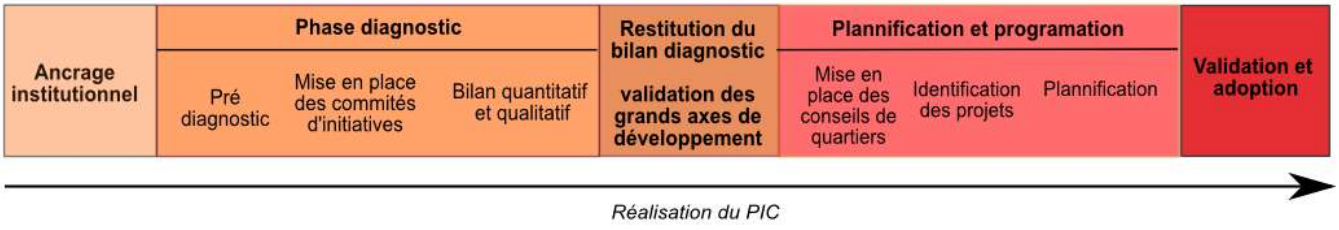
Cette phase déterminera la vision en court, moyen et long terme du développement que les acteurs devront adopter pour le développement durable de la commune. Pour cela afin d'identifier des projets avec la population des Conseils de quartiers qui remplaceront les Comité d'initiatives seront mis en place.
Les Conseil de quartier doivent également servir à la gestion urbaine de proximité car les conseils de quartier constituent des interlocuteurs et des partenaires pour une mise en œuvre concertée des actions de développement inscrites dans le Plan d'Investissement Communal.

3.4. Validation, adoption et approbation

Cette phase vise à la validation du document par le comité de pilotage élargi et par l'ARD et le Partenariat (les partenaires financiers et techniques de la commune dans l'élaboration du PIC). Le Conseil municipal procédera par la suite à son adoption avant l'approbation par le représentant du

Schéma de synthèse :

La démarche méthodologique de réalisation d'un PIC



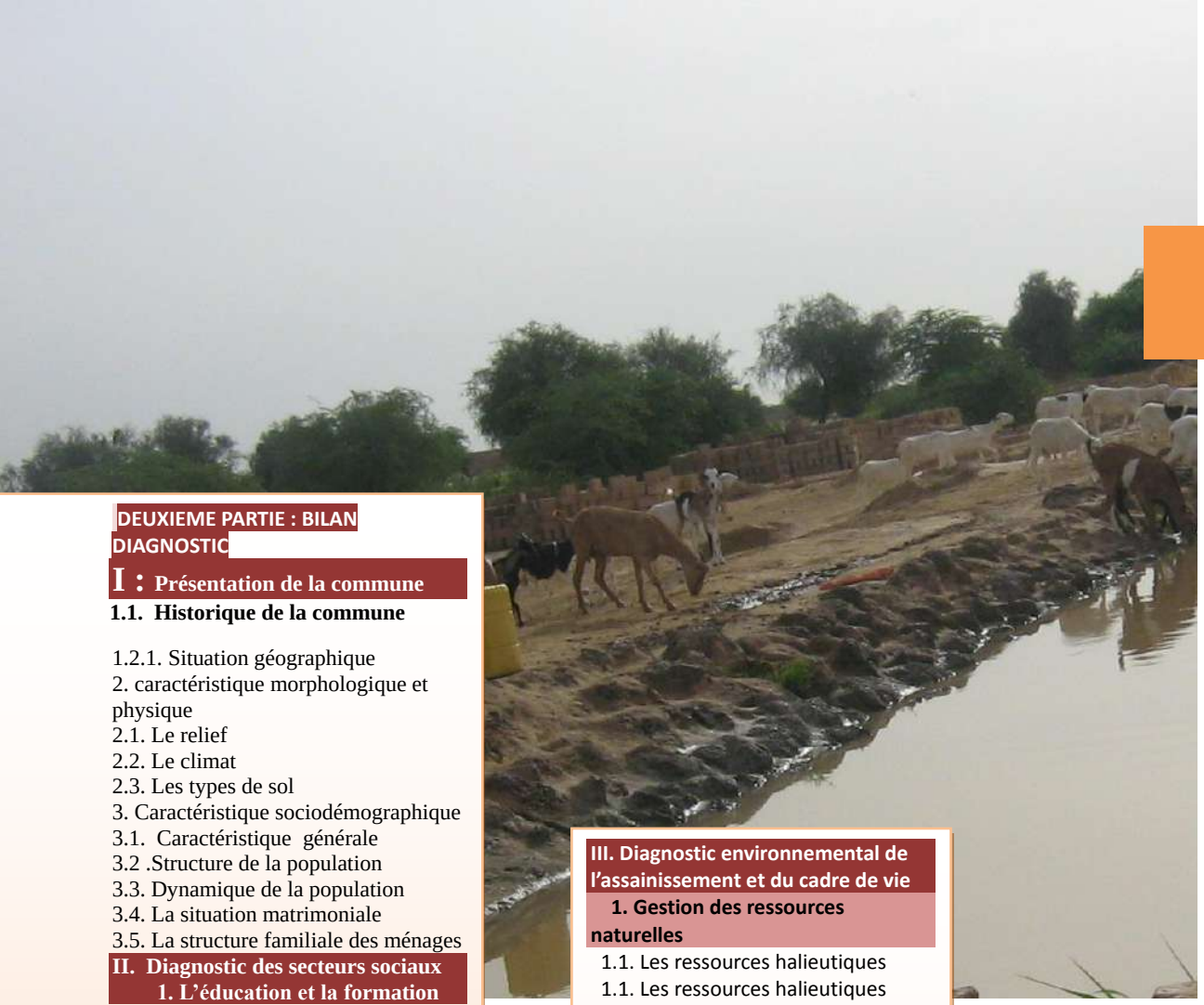
l'autorité administrative à savoir le Préfet du département.

3.5. Les limites de la recherche

D'une manière générale, nous avons rencontré des difficultés à mobiliser les données statistiques sur la commune. Cette situation est liée à la jeunesse de la commune et à l'absence d'archive.

On peut citer :

- La SAED (Statistiques sur l'agriculture dans la commune) ;
- Le montant net des transferts des revenus au profit de la commune ;
- Les ressources propres de la commune au niveau du trésor et le taux du PLB;
- Les effectifs du cheptel communal.



DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

I : Présentation de la commune

1.1. Historique de la commune

1.2.1. Situation géographique
2. caractéristique morphologique et physique
2.1. Le relief
2.2. Le climat
2.3. Les types de sol
3. Caractéristique sociodémographique
3.1. Caractéristique générale
3.2 .Structure de la population
3.3. Dynamique de la population
3.4. La situation matrimoniale
3.5. La structure familiale des ménages

II. Diagnostic des secteurs sociaux

1. L'éducation et la formation

1.1. L'éducation de base formelle
1.1.1. L e préscolaire
1.1.2. L'élémentaire
1.1.3. L'enseignement moyen

1.3. Analyse du niveau d'instruction

1.4. L'éducation de base non formelle
1.4.1. L'alphabétisation
1.4.2. L'éducation religieuse
1.5. Bilan du secteur éducatif
2. La santé et l'action sociale

2.1. Etat sanitaire de la commune

2.1.1. La gestion
2.2. L'action sociale
2.2.1. Soutien des handicapés
2.2.2. Intégration sociale
3. Culture – sport et loisirs

3.1. Le patrimoine historique et culturel

3.1.1. L e patrimoine historique
3.1.2. L'action culturelle

III. Diagnostic environnemental de l'assainissement et du cadre de vie

1. Gestion des ressources naturelles

1.1. Les ressources halieutiques
1.1. Les ressources halieutiques
1.2. Les ressources forestières végétales
1.3. L'hydrographie et hydrologie
1.3.1. Les eaux de surface
1.3.2. Les eaux souterraines
1.3.3. Les sources
1.3.4. La gestion du forage
2. L'assainissement

2.2. Système de gestion

2.1. Gestion des ordures ménagères
3. L'énergie

4. la communication

5. L'aménagement et l'urbanisme

IV- Diagnostic des secteurs productifs économiques

1. Généralités l'économie locale
2. l'agriculture
3. L'élevage
4. La pêche
5. L'artisanat
6. Le commerce

V. L es secteurs d'appui à la production
1. Le transport
2. Entreprenariat local
3. La gouvernance locale

DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

1.1. Historique de la commune

Guédé Chantier est un village colon connu autrefois sous le nom de « Diawagne ». Il a été crée par un colonisateur Européen du nom de Gacko. La commune était à l'origine un périmètre de coupe de bois (Stères) que venaient chercher les bateaux tels le Sine, le Saloum, le Soulac et le Bouffers. Ils remontaient ce bois dans les capitales de Podor, Dagana et Saint-Louis pour servir de combustible pour les chaudières et autres machines à vapeur. Le déboisement du site a démarré dans les années 1933-1934 sous la commande de Gacko, qui avait constaté des potentialités en agriculture.

Les premiers travaux d'aménagement ont débuté en 1933 par la construction d'une digue de protection de 10 km de large par un ingénieur en Génie Civil, M. Minjos. Cette digue entourait un casier de 1 000 ha dont les 990 ha étaient pour l'agriculture et le reste réservés à l'habitat.
En 1941, pour peupler le village, Gacko a fait un recours aux chefs de cantons et villages voisins pour recruter une main d'œuvre qui devait dessoucher, défricher la forêt, y construire leurs maisons et aménager les terres à cultiver. Les critères de recrutement étaient les mêmes que celles de l'armée coloniale car il y'avait peu de volontaires. C'est ainsi que 50 colons et leurs familles furent acheminées dans le village dans 50 cases en banco, qui leur servaient d'abri. Ces colons venaient principalement des cantons de Dimât, de Toro, de Lao, de Yirlabé et de Bosséa.

En 1943, les premiers essais de la culture du riz furent menés sur une parcelle expérimentale de 2 ha dans la cuvette de Diawagne (actuelle Guèdè Chantier). La réussite de ce test entrainera l'aménagement de 50 ha qui seront donnés aux 50 colons qui possèderont chacun 1ha. Le riz était la seule culture. Le mode de semis se réalisait à la volée. Les bonnes récoltes obtenues par les premiers colons et la motivation faite par les français à savoir assurer le ravitaillement en denrée alimentaire pour les 50 colons, provoquèrent l'arrivée massive d'autres colons qui cette fois-ci étaient des volontaires.

Mais devant la précarité des aménagements et l'envahissement des parcelles par les mauvaises herbes, les rendements finirent par baisser jusqu'à devenir nuls.

C'est ainsi qu'après les indépendances, les autorités constatèrent le déclin de cette zone et mirent en place l'OAV (Organisation Autonome de la Vallée). Compte tenu des faibles moyens qu'elle avait, l'organisation n'a pas été pérenne. C'est à ce moment que les missions chinoises commencèrent à intervenir dans la zone. Plusieurs périodes peuvent être découpées :

- 1969 à 1973: les chinois de la Formose aménagent 118 ha avec des rendements de 8 à 10 tonnes à l'ha. Ils introduisent des techniques de pépinière et de repiquage ainsi que le maraîchage. Tous les jeunes du village sont embauchés dans la MAC comme apprentis, mécaniciens, chauffeurs, pompistes, électriciens, soudeurs, etc.
- 1973 à 1978: les chinois de Formose sont remplacés par les chinois de la Chine populaire. Ces derniers augmenterons de 23 ha les 118 ha déjà aménagés, d'où un total de 141 ha.
- 1975: l'Etat met en place la SAED, une société régionale de développement rural, qui remplacera l'Organisation Autonome de la Vallée (OAV).
- 1977-1978 : les chinois de Formose reviendront pour consolider tous les aménagements et les réalisations qui y ont été faites.

1.2. Situation géographique de la commune

La commune de Guédé Chantier est située à 250 km de Saint louis et à 30 km de Podor. Elle est limitée à l'Est par le village de Lérabé, à l'Ouest par Agnam, au Sud par la Nationale 2 et au Nord par le Doué.

Elle fait aujourd'hui partie de la Région de Saint Louis et du département de Podor, elle se trouvait jusqu'en mais 2008 dans la Communauté rurale de Guèdé village, arrondissement de Gamadji Saré mais depuis cette dernière date, il a été érigé en commune.

2. Caractéristiques morphologiques et physiques

Appartenant à la moyenne vallée, la configuration naturelle de celle-ci définit deux zones écologiques distinctes en fonction de leur emplacement par rapport au fleuve:

- le Walo: terres humides qui bordent le fleuve Sénégal propices à la culture irriguée et à la pisciculture;
- le Diéry: terres éloignées du fleuve, jamais atteintes par les crues, favorables à l'agriculture pluviale et à l'élevage;

Il est important de connaître ce zonage afin de réfléchir sur l'impact et l'évolution de l'urbanisation existante qui devra porter une attention particulière au traitement des limites entre les zones bâties, naturelles ou agricoles car il peut être envisagé de mettre en valeur ou de protéger certains éléments.

2.1. Le relief

CARTE DES RELIEFS

Le relief peu accidenté se caractérise par une plaine qui s'étend du Nord vers le Sud avec une légère pente allant d'Ouest à l'Est favorisant les eaux de ruissellement. Il existe plusieurs zones de dépression en raison de sa position au niveau des limites du Continent terminal.

2.2. Le climat

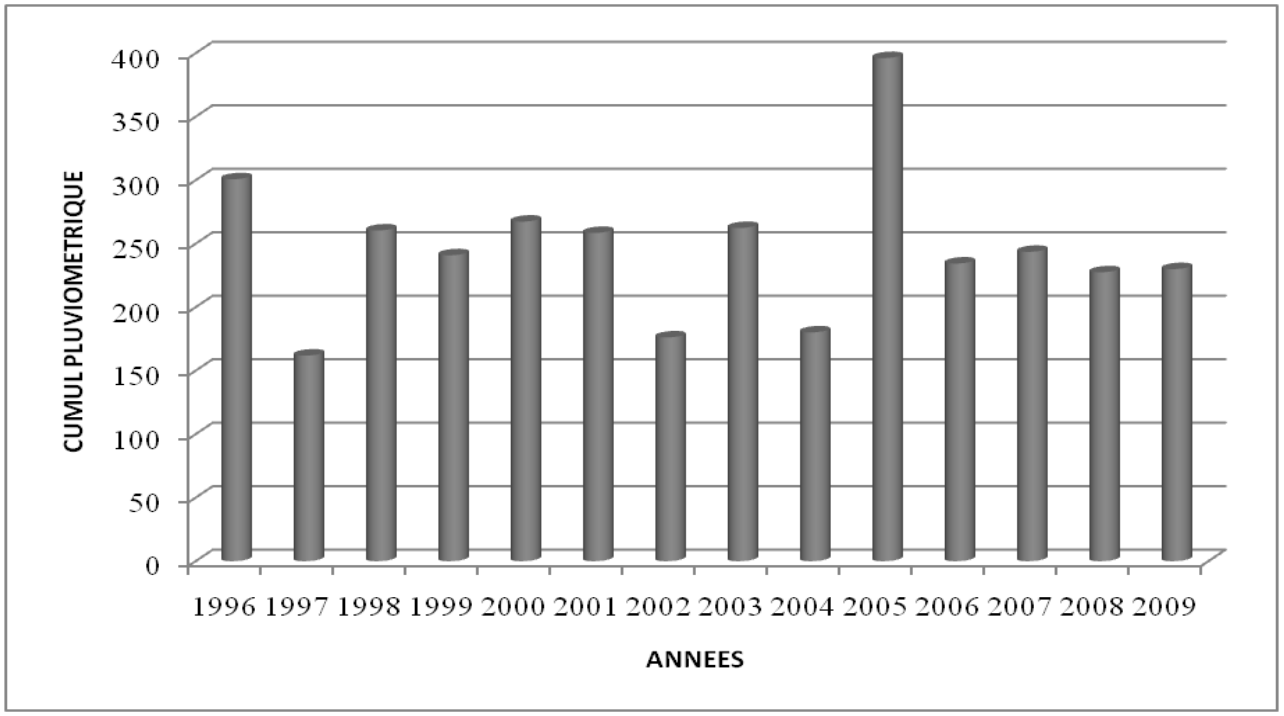
Le climat de type sahélien est caractérisé par une longue saison sèche de 9 mois et une courte saison pluvieuse 3 mois.

Les différents vents qui soufflent sont l'harmattan caractérisé par des vents violents, chauds et secs qui se signalent dans la partie Nord-Est. La mousson et l'alizé sont éphémères respectivement en saison des pluies et en hiver du fait de l'éloignement de la mer. Les températures moyennes annuelles sont élevées et relativement constantes.

La pluviométrie est faible et irrégulière. L'intensité diminue progressivement au cours des années. Guédé Chantier se trouve dans l'isohyète 300 mm et connaît une pluviométrie caractérisée par:

- une courte durée de la saison pluvieuse (3 mois au maximum);
- une irrégularité au fil des années compromettant le cycle végétatif des cultures ;
- des pluies espacées entrainant un déficit pluviométrique.

Figure 1 : Evolution des moyennes pluviométriques de 1996 à 2009



Source : CADL Gamadji Saré

Cette figure reflète la tendance pluviométrique des dix dernières années. L'écart varie entre 176,2 mm en 2002, l'année la plus déficitaire (8,8mm/j en moyenne) et 2005 soit 396,2mm (18mm/j en moyenne). La moyenne décennale tourne autour de 245,74 mm en 20 jours. Malgré la tendance régressive des dix dernières années, le cycle de la saison des pluies a connu un prolongement relatif à une durée de 3 à 4 mois provoquant des intempéries notamment des inondations néfastes à la production agricole (culture de crue). Parallèlement, ce déficit pluviométrique s'est répercuté sur les rendements agricoles d'où l'utilisation intensive des engrais chimiques et l'adoption des cultures à cycles court.

Les inondations sont devenues un problème réel e t la commune ne dispose d'aucune infrastructure d'évacuation des eaux pluviales. Cependant, dans une démarche de gestion écologique d'une commune, la saison des pluies peut devenir un atout. Dès lors que les pluies sont gérées et éventuellement que des dispositifs de stockage sont mis en place, les eaux de pluies peuvent devenir une ressource exploitable notamment pour l'agriculture.

2.3. Les types de sols

Ils varient en fonction des zones naturelles et portent des formations végétales spécifiques. Dans le Walo, les sols de la vallée sont plus ou moins argileux, d'origine alluvionnaire. Ils sont classés en trois catégories en fonction de leur situation, aux crues et à la fréquence des inondations:

- **Hollaldé**: Ce type de sol est peu important et n'existe que par endroit dans le grand casier de Guédé Chantier; on ne le trouve le plus souvent qu'au niveau des zones de décrue, soit 10% des superficies cultivables.
- **Faux Hollande:** La part de ce type de sol est plus considérable et arrive à porter la Riziculture mais également la polyculture (Tomate, Oignon, Gombo, Aubergine, Concombre), soit 85% des superficies cultivables.
- **Fondé:** Il est très peu présent au niveau du grand casier de Guédé Chantier.

- Cependant, on le retrouve par endroit, soit 5% des superficies cultivables.

Contrairement au Diéry où les sols sont pour l'essentiel de type Dior, plus ou moins dégradés, mais encore aptes aux cultures pluviales.

Tableau1 : caractérisation des types de sols

Type de sol	Hollaldé	Faux Hollaldé	Fondé
Caractéristiques	Terre lourde qui en s'asséchant durcit et s'écarquille considérablement	Terre intermédiaire de hollaldé et de fonde, se situe à proximité du hollaldé, ne durcit pas, ne s'écarquille pas autant que le hollaldé	Terre qui subit une submersion lors d'une moyenne à grande crue à la limite du niveau du fleuve où on peut cultiver qu'après la pluie
Teneur en argile	40% à 60%	30 à 35%	Moins de 30%
Drainage	mauvais	mauvais	moyen
Capacité de rétention d'eau	Bonne	Bonne	Faible
Type de culture	**riziculture**	**riziculture Polyculture,**	**Polyculture**

Source : SAED-Délégation de Podor-Secteur de Guédé-Zone : Guédé Chantier

Des formations végétales spécifiques sont observables sur le territoire, il convient de comprendre leur évolution dans le but de rentrer dans une dynamique de protection de la biodiversité.

3. Caractéristiques sociodémographiques :

3.1. Caractéristique générales de la population

Selon les données issues de l'enquête auprès des ménages, la population totale de la commune est estimée à 4.623 personnes en Juin 2010 répartie en 400 ménages. Ce résultat ne reflète pas la réalité car **10,75%** des ménages n'ont pas été recensé à cause des conflits d'appartenance et d'identification de cette proportion dans la commune malgré qu'elle soit dans les limites du terroir.

Les principales caractéristiques démographiques sont:

- Une population majoritairement féminine
- Une population caractérisée par son extrême jeunesse (57,5%) ont moins de 20 ans et par la prédominance des femmes avec un rapport de masculinité de 97,5 %.
- Une population mal répartie qui porte la marque du déséquilibre entre les quartiers. Certains quartiers abrite plus de 28% de la population alors que d'autre ne supporte que 2%.

3.2. Structure de la population

3.2.1. Structure par communauté

La commune abrite beaucoup de groupes ethniques mais largement dominée par les Halpoulars (91,3%). Le reste est constitué de Maures (3,9%), de Wolofs (3%) et autres (1,8%). La diversité communautaire au sein de la commune peut être considérée comme un atout puisqu'elle est porteuse d'une richesse culturelle.

Bien qu'il y soit plusieurs communautés, la population est totalement musulmane avec une prédominance de la confrérie Tidjane, qui est une ébranche de l'islam issue du soufisme.

3.2.2. Structure par sexe

La répartition par sexe tous âges confondus donne un rapport moyen de 98 hommes pour 100 femmes. Cependant de légères différences sont notées selon les classes d'âges.

Le rapport de masculinité des individus de moins d'un an est de 94,69%. Ce taux atteint 111,5% pour les habitants de 1 à 5 ans. La population entre 60 an et 70 ans est plus est marquée par une prédominance numérique d'hommes sur les femmes avec 94 hommes pour 79 femmes.

Cette situation inhabituelle trouve probablement ses raisons dans la rudesse de l'environnement, les multiples accouchements dans des conditions difficiles et la vie très active des femmes. Toutefois à partir de 70 ans, il y a autant d'hommes que de femmes.
La variation du rapport de masculinité chez les moins de 5 ans tient à divers facteurs :

- La mortalité infanto-juvénile affecte plus les garçons que les filles et les départs des talibés et des adolescents (apprentissage métier et travail) vers les centres urbains;
- L'émigration masculine est relativement importante.

3.2.3. Structure par âges

La population est d'une extrême jeunesse car 57,5% ont moins de 20 ans et 38,8% ont entre 20 et 59 ans. Les personnes de plus de 60 ans ne représentent que 3,74% de l'effectif.
Les femmes en âge de procréer (15-49ans) représentent 47,26% des femmes et 23,92% de la population totale**.**

En raison de l'extrême jeunesse de la population et de la migration, la région accuse un déficit important en personnes actives. Le taux de dépendance, très fort, estimé à un actif pour trois individus, constitue une contrainte majeure pour assurer un développement durable. Néanmoins, la jeunesse de la population est une ressource pour la commune seulement si des moyens éducatifs sont disponibles pour cette frange de la population. Effectivement, des jeunes formés constituent une réserve en capital humain et intellectuel largement favorable au développement durable d'une « éco-commune ».

Tableau n°2 : effectif de la population par sexe et classe d'âge

Classes d'âge	Féminin	Masculin	Total	Pourcentage	Rapport de masculinité
	Effectifs	Effectifs	Effectifs		
0-4	320	350	670	14,48	109,375
5à9	382	385	767	16,58	100,78534
10à14	343	306	649	14,03	89,212828
15à19	292	277	569	12,30	94,8630137
20à24	224	210	434	9,38	93,75
25à29	173	151	324	7,00	87,283237
30à34	128	129	257	5,56	100,78125
35à39	109	108	217	4,69	99,0825688
40à44	99	94	193	4,17	94,9494949
45à49	81	70	151	3,26	86,4197531
50à54	70	59	129	2,79	84,2857143
55à59	41	49	90	1,95	119,512195
60à64	31	39	70	1,51	125,806452
65à69	17	25	42	0,91	147,058824
70 et plus	32	32	64	1,38	100
TOTAL	2342	2284	4626	100	97,5234842

Source : Enquête Elaboration PIC Guédé Chantier, 2010

3.3. Dynamique de la population

La dynamique de la population repose sur deux déterminants : les mouvements naturels et les mouvements migratoires. Les mouvements naturels sont constitués des naissances et des décès. Mais, ils n'ont pas été pris en compte dans la collecte. Quant à la migration, elle évolue dans la zone.

On enregistre des arrivés pour l'agriculture, le commerce et l'éducation. En revanche les départs concernant principalement les hommes et tous les âges pour la transhumance, la migration interne et la migration internationale.

- **La transhumance**

Cette migration est spécifique aux éleveurs qui se déplacent pour rechercher des pâturages. Les distances et la durée varient en fonction de l'intensité de la pluviométrie. Ce même phénomène est aujourd'hui observable chez les agriculteurs du Diéry qui s'installent dans le Walo, le temps d'une campagne.

- **La migration interne**

Elle concerne les déplacements dans la région et hors de la région des populations. En effet, l'enquête rapporte 145 immigrants contre 357 émigrés installés principalement dans la région, le reste du pays, la sous région et l'internationale soit un solde migratoire négatif de près de 212 personnes.

La commune est un pourvoyeur de main d'œuvre car la majorité des motifs de départ est la recherche de l'emploi. Il faut noter cependant que Guédé Chantier accueille une part importante des arrivés dans le département du fait des activités agricoles.

Le tableau ci-dessus montre les nombres de départs et arrivés.

Tableau n°3 : dynamique interne de la population

Type de déplacement	Département	Région	Reste pays	Sous région	International	Total
Arrivés	98	31	10	6	0	145
Départ		119	110	106	22	357
Total	**98**	**150**	**120**	**112**	**22**	**502**

Source : Enquête Elaboration PIC Guédé Chantier

- **La migration internationale**

La région de Saint-Louis possède une tradition reconnue en matière de migration internationale. Le département de Podor est le plus soumis à ce type de migration tout comme la commune de Guédé Chantier.
La volonté de migration internationale touche essentiellement les jeunes surtouts avec la persistance de la crise et l'identification de nouveaux moyens de déplacement comme la mer. Les émigrés ont pour destination la sous région principalement vers la Mauritanie, ensuite viennent les pays d'Europe, d'Etats-Unis et d'Afrique.

Avec les événements sénégalo-mauritaniens intervenus en 1989, la zone a reçu des déplacés (réfugiés et rapatriés).

3.4. La situation matrimoniale

L'analyse de la situation matrimoniale s'applique à la population de 16 ans et plus pour le sexe féminin et à 18 ans et plus pour le sexe masculin d'après les normes statistiques. Chez les femmes, les mariés sont majoritaires (36,41%). Le célibat est plus fréquent chez les hommes (19,94 % contre 11,61%).

Par contre, le veuvage et le divorce sont plus répandus chez les femmes (5,62% contre 0,38%). Les veufs et les divorcés sont peu nombreux du fait de la pratique de la polygamie d'une part (un homme polygame qui perd ou répudie une de ses femmes conserve toujours son statut de marié) et d'autre part, du remariage presque immédiat après le décès ou le départ d'une partenaire. Le mariage est essentiellement de type monogamique (43,7%) des personnes contre 20,01% des personnes sont polygames.

Tableau n°4 : classification statut matrimonial par sexe

Sexe	Situation matrimoniale							
	Célibataire	Divorcé	Marié monogame	Polygame 2	Polygame 3et +	Sans objet	Veuf	Total
Fém	272	48	537	256	60	1085	84	2342
Val(%)	11,61	2,04	22,92	10,93	2,56	46,32	3,58	100
Masc	455	7	474	130	19	1194	2	2281
Val (%)	19,94	0,30	20,78	5,69	0,83	52,34	0,08	
Total	727	55	1011	386	79	2279	86	4623

Source : Enquête Elaboration PIC Guédé Chantier, 2010

3.5. La structure familiale des ménages

A l'opposé de la famille biologique ou nucléaire, les ménages présentent les caractéristiques de la famille élargie. En effet, les chefs de ménage qui représentent 7,59 % de la population, vivent avec leurs propres enfants qui représentent 39,06% de la population et leurs époux/épouses, qui représentent eux, 8,26%.

En dehors de sa famille biologique, le chef de ménage vit avec ses petits-enfants, ses neveux et cousins, bref ses parents (44,01%) et des membres sans lien de parenté direct (1,05%). La taille moyenne des ménages est très élevée 13 personnes. Cette situation est le résultat de la dominance des familles élargies en milieu rural. L'âge moyen des chefs de ménage ne varie pas selon le sexe. Ils sont sensiblement égaux à 51 ans. La proportion de femmes chefs de ménage s'élève à 17,09%.

Secteurs	Types d'équipements/ Infrastructures	Nombres
Hydraulique	Forages	1
	Réseaux d'adduction d'eau potable	6
	Bornes fontaines	5
	Station pompage	1
	Station d'exhaure	1
	Digue	1
Santé	Poste de Santé	1
Education	Ecoles primaires	3
	CEM	1
	Ecoles coraniques	13
Sociale	Mosquée	6
	Foyers de femmes	1
	Mutuelle d'épargne	1
	Maison familiale rurale	1
	Boutiques	24
	Marchés	1
	Dépôts de gaz	4
	Magasins de séchage d'oignons	1
Agriculture	Moulins à mil	4
	Décortiqueuses	5
	Magasins céréaliers	6
Elevage	Fourrières	1
Artisanat	Ateliers de couture	8
Sport	Terrains de foot	1
Infrastructures	Routes latéritiques	1
	Pistes principales	2
	Réseaux électriques	Oui
	Réseaux téléphoniques	Oui

4. Inventaire des équipements et infrastructures

Tableau n°5 : situation des équipements/infrastructures par secteur

La commune de Guédé Chantier est moyennement équipée. Il existe néanmoins des équipements surtout dans le domaine de l'hydraulique, de l'éducation, du commerce, et du social. En revanche les équipements pour le sport et la culture qui sont totalement inexistants.

La contrainte principale de ces équipements est l'absence notoire des moyens de fonctionnement et leurs états vétustes. Il sera donc certainement question de réhabilitation des équipements dans les orientations futures. Ces réhabilitions devront faire l'objet d'une étude particulière afin de favoriser l'éco-réhabilitation en faveur du développement durable. Quant aux infrastructures, nous notons la faible couverture des réseaux dans la commune.

II. Diagnostic des secteurs sociaux

Le concept de développement durable continue d'étendre son influence. Il devient de plus en plus utilisé au niveau mondial. Néanmoins, cette montée en puissance repose encore trop souvent sur la seule dimension environnementale et écologique.

Or, les dimensions humaine et sociale ont toute leur place dans les problématiques de développement durable et dans la gestion d'une « éco-commune ». Ces composantes humaine et sociale ne sont d'ailleurs pas indépendantes de la dimension environnementale. Le concept de développement humain et social durable recouvre plusieurs domaines (éducation, santé, culture, libertés individuelles....).
La recherche d'un développement durable doit assurer l'amélioration du bien-être des individus, l'accès aux services sociaux de base au premier rang desquels se trouvent l'éducation et la santé. L'éducation outre son rôle primordial est une condition d'efficacité relationnelle et économique.

De ce fait, elle favorise la participation de tous à l'économie et augmente les capacités des individus à répondre aux défis que relève la volonté de créer une « éco-commune ». Le lien entre éducation et développement durable est difficile à évaluer à court terme, dans la mesure où l'impact des politiques éducatives est diffus et leurs effets étalés dans le temps, il n'en demeure pas moins un enjeu essentiel sur du long terme. L'amélioration de la santé doit aussi permettre d'accroitre le capital humain pour favoriser le développement socio-économique.

1. L'éducation et la formation

Dans ce secteur, nous avons l'éducation de base formelle et non formelle ainsi que l'enseignement secondaire.

1.1. L'éducation de base formelle

L'éducation de base formelle correspond à l'éducation préscolaire et élémentaire

1.1.1. L'éducation préscolaire

Crée depuis 2007, l'enseignement préscolaire cible les enfants de 4 à 6 ans. Le but est de les préparer aux apprentissages scolaires ultérieurs. L'éducation préscolaire est composée de trois divisions : la petite, la moyenne et la grande section. La commune compte un effectif total de 70 élèves dont 30 garçons et 40 filles.

L'école préscolaire est logée dans le foyer des femmes comme abri provisoire, faute de case des tout petits dans la commune. Chaque année, les parents d'élèves font une demande de location aux femmes pour permettre aux enfants de suivre leur cycle. Le personnel se résume à deux enseignants, un animateur, un maitre arabe, deux femmes de charge et deux cuisinières.

Le fonctionnement de l'établissement est assuré en partie par la contribution mensuelle des élèves qui s'élève à 1500 FCFA par mois, par l'appui de l'ONG Countrepart en denrées alimentaires et par le Comité de Gestion de la Case.
Ce dernier se charge de la dépense quotidienne de 1300FCFA par jour pour le repas des enfants et la motivation du personnel d'appui (femmes de charges et cuisinières). A cela s'ajoute la subvention annuelle de l'état à hauteur de 60000 FCFA.

Pour un bon fonctionnement de l'éducation préscolaire, les principales contraintes sont :

- l'absence d'une case des tout petits;
- le manque de matériels didactiques et logistiques;
- la faiblesse des quotas d'accueil de chaque quartier et l'absence de la prise en charge de la cantine scolaire.

Les atouts sont:

- une bonne fréquentation de l'établissement par les enfants;
- une disponibilité du personnel d'enseignement et un bon niveau d'encadrement et de suivi des élèves;
- des résultats jugés dans l'ensemble satisfaisants;
- chaque année, 100% de réussite en grande section.

1.1.2. L'éducation élémentaire

C'est un cycle important et fondamental pour l'enfant. Il constitue le cycle prioritaire qui vise à préparer ses compétences de base pour l'éducation secondaire.

La commune est bien couverte en équipement éducatif pour l'élémentaire. Elle enregistre 3 écoles primaires à cycle complet avec 1081 élèves dont 460 garçons et 621 filles.

Il y a 23 salles de classes dont 7 abris provisoires et 30 cours. Il y a 36 enseignants dont 21 maitres contractuels et le reste est partagé entre les instituteurs, les volontaires et les instituteurs adjoints. La qualité de l'enseignement est globalement bien appréciée. Le taux de réussite au CFEE et à l'entrée en sixième dépasse les 75% pour toutes les écoles depuis 2005.

La gestion des établissements est en particulier assurée par les Associations des Parents d'Elèves (APE) au niveau de chaque établissement scolaire et le personnel administratif éducatif. Cela permet une participation des parents d'élèves dans la prise en charge des difficultés de l'enseignement primaire. Cette remarquable mobilisation de la population locale pour les intérêts de l'école est un avantage majeur dans la mise en œuvre de leurs activités. Par contre le manque de fonctionnement effectif de ces structures influe un renforcement de capacité en gestion qui a été préconisée pour remédier à la situation.

Même si des efforts considérables ont été faits par les APE, l'État, les partenaires (ENDA PRONAT, FED, etc.) et le Conseil municipal dans le cadre de la construction de salles de classes et de dotation en fournitures.. Le niveau d'équipements reste encore faible dans toutes les écoles.

Les problèmes au niveau de l'éducation sont principalement :

- Coûts élevés de l'éducation (cherté des cahiers, livres, Stylos etc.) liés à la pauvreté ;
- L'absence d'encadrement et de suivi des enfants après les heures de classes;
- L'insuffisance des budgets de fonctionnement des écoles ;
- L'absence de clôture dans toutes les écoles sauf à GCH2;
- La vétusté et le déficit des salles de classes (23 salles pour 30 classes pédagogiques) ;
- Insuffisance des tables bancs (3élèves/TB) ;
- La difficulté d'accès aux fournitures scolaires
- L'absence d'eau et de l'électricité dans les 2 écoles et extension à GCH1 ;
- L'insuffisance des matériels didactiques, logistiques et pédagogiques.
- La fréquence des mariages et les grossesses précoces chez les jeunes filles.

L'amélioration des conditions éducatives ne se fera qu'avec la construction de nouvelles salles de classe, la clôture de l'école 1 et 3, la dotation et l'augmentation des matériels logistiques, pédagogiques et didactiques. Concernant la scolarisation des filles malgré les contraintes, la commune affiche un taux de réussite satisfaisant (65%).

La réhabilitation des équipements, la construction de salle de classe et la clôture de l'école 1 et 3 ainsi que l'amélioration et l'extension du cadre bâtit doivent êtres respectueuses de l'environnement. De plus, l'éducation élémentaire doit participer au processus de sensibilisation et de participation des enfants à la gestion écologique du territoire. Les élèves doivent acquérir à partir de l'élémentaire les premiers réflexes notamment pour la gestion des déchets.

Tableau n°7 : situation des équipements et des infrastructures éducatifs dans les écoles primaires

Nom école	Dièry	GCH1	GCH2	Total
Effectif total	192	504	385	1081
Effectif garçon	66	226	168	460
Effectif fille	126	278	217	621
Nombre de salle de classe	8	12	7	23
Nombre de classe pédagogique	6	12	12	30
Nombre de classe double flux	0	0	0	0
Nombre de classe abris provisoire	2	9	5	7
Nombre d'élève/TB	3	3	3	3
Personnel enseignant	7	15	14	36
Existence de clôture	NON	NON	OUI	
Existence de blocs sanitaires	OUI	OUI	OUI	
Existence d'eau courante	NON	OUI	OUI	
Existence de cantine	NON	NON	NON	
Existence d'électricité	NON	OUI	NON	

1.2. L'éducation secondaire

Le collège de Guédé Chantier polarise les villages de Diama alwaly, Nep Nep, Mboya Diéry, Médina Féresbé, Agname, Gaddou Zoogua, Lérabé, Mbidi. Le corps enseignant est composé de 18 professeurs dont 5 vacataires, un principal et un surveillant général pour 735 élèves (40% de garçons et 60% de filles) de la 6ème à la 3ème.

Il fut crée en 2005 par l'État avec la construction de 4 salles de classes dont 2 par l'IDEN de Podor **et 2** par l'APE/CEM. En 2006, l'IDEN en a ajouté 2 et le PADER 1. En 2008, le Conseil rural de Guédé village en a construit une dernière. Aucune source fiable sur les coûts des réalisations n'a été disponible.

Au sein du collège, il y a 10 salles de cours dont 6 en dures qui constituent le CEM ; ce qui est insuffisant par rapport au nombre d'élèves. A cela, s'ajoutent 4 salles de cours en abris provisoires dans les locaux de la SAED où se trouve également l'administration.

Les équipements sont constitués de:

- mobiliers : 11 bureaux, 18 chaises, 221 tables bancs, 15 seaux, 4 ordinateurs, 1 imprimante, 1 armoires, 1 bornes fontaines, 1 ventilateur
- 4 blocs sanitaires
- 1 bibliothèque.

Tableau n°9 : Effectif des élèves

Age	Garçon	Filles	Total
7 à 12	409	416	825
13 à 16	279	241	520
17 à 25	428	398	826
total	1116	1055	2171

Source : Enquête Elaboration PIC Guédé Chantier, 2010

Le taux de réussite au BFEM en 2008-2009 est en moyenne 35,48%. Ce faible taux s'explique par un certains nombre de contraintes sur le fonctionnement du collège. Ces dernières sont:

- Déficit de salles de classes: il existe 6 salles pour 14 classes pédagogiques;
- Insuffisance du temps d'apprentissage des élèves due à la dispersion des salles et à l'éloignement des deux sites;
- L'absence d'encadrement et de formation pédagogique des élèves;
- Les difficultés d'accès aux fournitures scolaires;
- Le manque de matériels logistiques et didactiques pour le fonctionnement du CEM.

1.3. Analyse du niveau d'instruction

La commune abrite 3 écoles ce qui représente 23 classes accueillant 1081 élèves dont 57,44% de filles. D'après l'enquête, 2171 personnes sont en âge de fréquenter l'école soit 46,96% de la population totale. 38% ont l'âge d'aller à l'élémentaire, 23,95% pour le cycle secondaire et le reste pour le second cycle moyen et supérieur.

Notons que les enfants sont souvent âgés avant d'aller à l'école. On peut rencontrer des élèves de 15 ans et plus à l'école primaire. 31,8% de la population sont en cours de fréquentation de l'école avec une majorité féminine. Ce résultat montre que l'élémentaire mobilise l'essentiel du système éducatif communal.

Contrairement à leurs mamans qui sont essentiellement analphabète, les filles sont majoritaires jusqu'au niveau niveaux moyens, secondaires et supérieurs. Cette situation s'explique par la persistance des mariages précoces et les grossesses non désirées. Sur les 2034 personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école, plus de la moitié (1051) sont de sexe féminin.

Tableau n°10 : niveau d'instruction par sexe

Niveau d'instruction								
Sexe	**Elémentaire**	**En cours de fréquentation**	**Jamais fréquenté**	**Moyen**	**Sans objet**	**Secondaire**	**Supérieur**	**Total**
Féminin	235	771	1051	19	229	31	6	2342
Masculin	234	699	983	32	236	51	46	2281
Total	**469**	**1470**	**2034**	**51**	**465**	**82**	**52**	**4623**

Source : Enquête Elaboration PIC Guédé Chantier, 2010

L'enseignement est géré par l'IDEN de Podor qui représente l'Inspection Académique. Le Conseil municipal doit réunir des efforts pour trouver des solutions idoines aux problèmes sus mentionnés malgré les efforts des parents d'élèves et de quelques bonnes volontés.

Des perspectives qui ont pour but d'améliorer les conditions de travail des élèves et du personnel aussi bien dans l'élémentaire que le cycle moyen sont déjà en cours. Il faut rechercher des partenaires pour l'appui dans la réalisation de ces projets.

Des actions en faveur de l'éducation pour tous devront être intégrées dans les stratégies de développement local de la commune. L'éducation est un droit de l'homme mais également une condition sine qua non du développement durable. C'est un outil indispensable. Il serait aussi judicieux d'intégrer l'éducation au développement durable (EDD) qui doit être une thème abordé aux cours des enseignements par exemple d'histoire géographie. L'EDD conduit à une prise de conscience des différents enjeux.

1.4. L'éducation de base non formelle

1.4.1. L'alphabétisation

Dans le cadre du programme Tostan, une classe d'alphabétisation en Pulaar a été crée dans l'école GCH2 pour prendre en charge les personnes âgées de 11 à 32 ans. C'est la seule classe active de la commune. Elle compte un effectif de 68 élèves (27 garçons, 24 filles, 1 homme et 16 femmes (mariées)). Les jours ouvrables sont: lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 15h à 17h.

Des formateurs en langues Pulaar sont disponibles et la population à la volonté d'étudier leur langue afin de renforcer leur capacité d'expression et de communication.

Le problème majeur est qu'il n'y avait pas eu ce genre d'initiative depuis des années. Le manque de salles de classes, d'équipements et de débouchés pour les candidats à l'alphabétisation en langues nationales expliquent le manque de dynamisme constaté dans ce secteur.
La proportion d'alphabétisée est de 20,8% contre 25,22% de non alphabétisé et le reste est assuré par les sans objet.(?) Les femmes représentent 63,46 % des non alphabétisées soit la grande majorité.
La promotion des langues nationales passera forcément par la création d'associations dynamiques pouvant prendre en charge les programmes d'alphabétisations. Ces derniers gagneraient à s'insérer dans un cadre institutionnel qui se devra d'intégrer les collectivités locales et les inspections départementales dans toutes les phases du processus de formation.

1.4.2. L'éducation religieuse : les «Daaras »

Il y a 13 écoles coraniques ou « Daaras » de types traditionnels. Elles sont toutes gérés par des marabouts en provenance d'origines diverses. Certains parmi eux sont devenus des Imams On estime que 390 élèves sont inscris dans ces établissements éducatifs (autant de fille que de garçons). La fréquentation de l'école coranique concerne aussi bien la petite enfance que les enfants qui sont déjà inscrits à l'école française. Le tableau suivant montre la fréquentation de l'école coranique.

TABLEAU 11: EFFECTIFS PAR NIVEAUX DE FREQUENTATION DE L'ECOLE CORANIQUE

Niveaux	Effectifs	Pourcentage (%)
En cours de fréquentation	628	13,58
Entre quatre et cinq ans	1	0,02
Entre un et cinq ans	198	4,28
Jamais fréquenté	2106	45,55
Moins d'un an	464	10,04
Plus de cinq ans	752	16,27
Total	**4623**	**100**

Source : Enquête Elaboration PIC Guédé Chantier

Un manque de moyens matériels et financiers empêche de remplir pleinement et dans les meilleures conditions le rôle dans le milieu éducatif. Les écoles n'ont jamais bénéficié de prise en charge ou de financement du Conseil municipal ou des partenaires.

Pour assurer leur survie, les disciples s'adonnent à la mendicité et au travail pour gagner de l'argent. Cela est contraire à la législation sénégalaise notamment avec l'article 245 du code pénal qui réprime la mendicité des mineurs et plus sévèrement ceux qui incite ou emploi d'autres personnes à la mendicité.

De plus la loi 02-2005 du 29 avril renforce la protection des enfants contre la mendicité. Enfin, l'article 29 de la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant, stipule également clairement que l'État doit lutter contre l'utilisation des enfants dans la mendicité. La commune doit donc s'impliquer dans la lutte pour la défense du droit des enfants notamment des talibés dans le but d'améliorer leur bien être et leur éducation.

1.4. Bilan du secteur éducatif

Le diagnostic du secteur de l'éducation dans la commune de Guédé Chantier, il est nécessaire de préciser qu'il n'existe pas de lycée dans l'ordre d'enseignement existant dans la collectivité locale ;

Tableau n°12 : diagnostic du secteur de l'éducation

CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	ATOUTS
Aucune prise en charge du préscolaire	Une seule sale de classe pour le préscolaire Absence d'équipement préscolaire Faible capacité d'accueil du préscolaire	L'échec de la formation de base des enfants Mauvaise qualité d'enseignement	Volonté des parents d'élèves et disponibilité des moniteurs Espace disponible pour la réalisation de la case
Mauvaise condition de l'enseignement élémentaire	Déficit de salles de classe Déficit en équipements et infrastructures des écoles (tables-bancs, mobilier de bureau, eau, électricité, clôture, toilette) Cherté des frais d'éducation Difficulté d'accès aux fournitures scolaires	Abandon de l'école Mariages précoces Accentuation de l'analphabétisme qui se transmet de génération en génération Le taux de réussite des élèves	Dynamique des APE Appui des partenaires au développement Volonté de la fréquentation de l'école
Insuffisance de la qualité de l'enseignement moyen	Formation inachevée des vacataires de l'enseignement	Baisse du niveau des élèves Faible taux de réussite au BFEM et de passage en	Dynamique de l'APE/CEM

(Suite tableau n°12)

	Dispersion et éloignement des sites Insuffisance des conditions de travail	classe supérieure Fort taux d'abandon	
Faible dynamique des cadres de gestion des écoles	Non-équipement des directeurs d'école en matériel informatique	Mauvaise prise en charge des problèmes des écoles Ignorance des responsabilités des acteurs	Bonne mobilisation et volonté de ces structures
Insuffisance de l'enseignement moyen	Déficit en salles de cours Inexistence d'une salle pour l'EPS Manque de matériels didactiques, logistiques et pédagogiques	Conditions d'études difficiles Augmentation des taux d'échec à l'examen et du nombre de redoublement	appui des populations pour les bonnes conditions de travail amiques des APE pour le recensement et la réparation des équipements scolaires avant les rentrées de classe
Population alphabétisée faible	Inexistence de classes d'alphabétisation	Accentuation de l'analphabétisme	Volonté des populations à faire une formation Disponibilité de formateurs
Inexistence de l'enseignement professionnel	Inexistence de centre de formation	Manque de formation des jeunes Absence de main d'œuvre qualifiée	nté d'effectuer une formation

2. La santé et l'action sociale

2.1. État sanitaire de la commune

Le poste de santé a été crée en 1968 par les populations locales. Construit en Banco, il a fait l'objet de nombreuses réhabilitations.
- 1982 : construction de 8 locaux en durs par les AVD du village de Guédé.
- 1990 : construction d'une maternité de trois salles par le Conseil rural de Guédé

Le poste de santé reste largement sous équipé. Il ne possède que 12 lits dont un non fonctionnel et 7 avec matelas.
Les services offerts sont:

- les consultations,
- les CPN,
- les accouchements et les vaccinations.

Les pathologies les plus fréquentes enregistrées au niveau du poste de santé de Guédé Chantier sont: le Paludisme, la Bilharziose, le choléra et les maladies Diarrhéiques. En ce qui concerne le profil épidémiologique du paludisme, un pic a été encore d'hypertensions artérielles et rhumatismes pour la génération du 3eme âge.

2.1.1. La gestion du poste et la qualité des soins

Le personnel qualifié est l'infirmier chef de poste. Il est aidé dans ces tâches par quatre matrones, un agent communautaire, un dépositaire et un gardien. Le poste est géré par le Comité de santé et son personnel.

La gestion est assurée avec les moyens de bord d'où l'absence de statistiques quantitatives sur les budgets réalisés et prévus par an. Il n'y a aucun appui de partenaires, pas de budget de fonctionnement. Néanmoins, le conseil municipal a donné 200 000 FCFA au Comité pour participer aux frais de déplacement du personnel.

Le comité de santé exploite les ressources dont il dispose. Le montant de la vente des panneaux solaires (que le poste utilisait avant l'électrification) s'élevant à 875 000FCFA a été engagé pour des réhabilitations en cours et prévoit renforcer les matériels pour le fonctionnement.
Les recettes de dépenses s'élèvent à 500 000FCFA en moyenne par mois. Cet argent sert à motiver le personnel sanitaire et acheter les médicaments. Pour la fourniture de médicament, on déplore la fréquence des ruptures de médicaments qui peuvent durer un mois.

L'ASPB et les ASC organisent des activités de sensibilisation et de protection contre les maladies les plus fréquentes de la commune. Le poste est bien fréquenté (98,34% de la population) grâce à la qualité des soins.
Aucune statistique sur le taux de mortalité maternel et infantile n'est disponible. Mais, notons que la mauvaise prise en charge des grossesses et les accouchements à domicile sont encore choses courantes dans la commune.
La pharmacopée traditionnelle est bien présente dans la commune avec l'utilisation de plantes médicinales. Il faudra cependant noter qu'il n'existe aucune forme de collaboration entre les structures sanitaires formelles et les tradipraticiens.

Plusieurs faiblesses de la commune au niveau du poste de santé limitent le bon fonctionnement :

- Absence d'ambulance (beaucoup de femmes enceintes décèdent en cours d'évacuation vers Dioum par des charrettes) ;
- Absence d'équipement et l'étroitesse du poste par rapport à la taille de la population (en cas d'épidémie les gens sont hospitalisés sur la terrasse).
- Fréquence de la malnutrition qui touche beaucoup d'enfants à cause de la cherté des médicaments et des PMI, ils sont hospitalisés à Dioum ou Podor.
- Irrégularité dans l'approvisionnement en médicaments ; ce qui favorise des déplacements vers Dioum ou les Officines qui vendent plus cher.
- Insuffisance de la prise en charge du personnel communautaire
- Absence de partenaire.

2.2. L'action sociale

2.2.1. Soutien aux handicapés

La commune compte 73 personnes en situation de handicap. Ils se sont organisés dans une association pour améliorer leur condition sociale.

Cette association n'est pas encore dynamique à cause de la faiblesse de moyens. Aucune autre structure n'intervient auprès des handicapés moteurs, visuels, sourds et muets. Les personnes en situation sociale difficile ne reçoivent aucun appui ou aide sauf en cas de sinistre par une mobilisation des populations (opération de charité).

Il serait plus judicieux dans le cadre des compétences transférées d'assurer une organisation des différentes actions pour pouvoir passer de l'aide sociale vers le développement social.

Le service départemental de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale a cette vocation mais le manque de moyens matériels, financiers et de personnels techniques adaptés ne permet pour le moment aucune action concrète.

2.2.2. Intégration sociale

Il y a beaucoup d'association œuvrant dans l'action et l'intégration comme par exemple, JOKERE ENDAME. Cependant, leurs activités se limitent à des cérémonies et des festivités. Au niveau de l'action sociale, il est important de mettre en place au niveau communal un cadre de concertation dirigé par le président de la commission sociale avec pour objectif d'assister les handicapés et les personnes en situation difficile dans leurs différentes activités génératrices de revenu.

Tableau n° 13 : diagnostic du secteur de la santé et de l'action sociale

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
Présence du paludisme et de la bilharziose dans la commune	Prolifération des moustiques dans les parcelles aménagées Baignade et consommation de l'eau du fleuve Déversement des ordures dans le fleuve et le canal d'irrigation Déversement des eaux usées et vannes dans les rues et maisons	Mortalité élevée ; fréquence des maladies diarrhéiques et dermatologiques ;	Existence d'associations évoluant dans la prévention et la sensibilisation contre le paludisme et la bilharziose Utilisation des moustiquaires imprégnées
Faible niveau d'équipement et exiguïté du poste de santé	Faiblesse de la motivation du personnel Faiblesse de formation du professionnel Faible niveau d'équipement du poste (lits, matelas, ambulance et médicaments, autres) indisponibilité d'espaces dans le poste pour la construction de nouvelles salles	faible prise en charge des femmes enceinte et enfants mortalité maternelle et infantile occupation de la terrasse en cas d'épidémies	appui du comité de santé et gestion avec les moyens de bord
Faible taux de couverture sanitaire **et en reproduction**	Inexistence de case de santé dans les quartiers éloignés du poste de santé comme le Diéry	Non accès aux services de santé Se soigner à Ndioum ou dans la CR Accouchement à domicile fréquent	Le poste de santé dispose désormais d'une sage femme recrutée par la mairie ; Projet de réhabilitation et d'élargissement du poste de santé par le comité et recherche de partenaires Projet de recrutement d'une sage femme
Absence d'organisation autour des acteurs de santé	Inexistence de partenaires Faible implication de la mairie dans les questions de santé	Gestion des questions de santé engagée que par le comité de santé Manque de budget de fonctionnement	Dynamique du comité de santé

3. Culture, sport et loisir

3.1. Le patrimoine historique et actions culturelles

3.1.1. Patrimoine historique

La richesse culturelle de la commune est liée à son histoire. Elle avait comme vocation l'agriculture et plus précisément l'irrigation. Raison pour laquelle la station de pompage (non fonctionnelle aujourd'hui) est l'édifice le plus imposant qui alimente aujourd'hui le patrimoine historique bâti de la commune ainsi que le jardin d'essai.
Elle est située au niveau de la base du sous secteur de la SAED. Issue de la Communauté rurale de Guédé Village, la commune a connus de nombreux événements marquants qui enrichissent le patrimoine historique.

3.1.2. Actions culturelles

Plusieurs activités culturelles existent notamment, le théâtre, les séances de lutte, l'animation de soirées dansantes. À ces activités, s'ajoutent des associations de lutteurs, d'artistes et de tireurs « bafal » qui jouent un rôle important dans la dynamique culturelle de la commune.

Ils participent à l'animation des spectacles et organisent des cérémonies à l'occasion de grandes fêtes. Aucun groupe de théâtre n'a été recensé dans le diagnostic du secteur et il n'existe pas de salle de spectacle. Les contraintes se résument à l'absence de moyens financiers et de professionnalisme des artistes. Les mariages, les baptêmes et les circoncisions sont aussi des occasions pour les femmes de valoriser les pratiques traditionnelles de la riche culture Pulaar.

3.2. La dynamique sportive

La commune dispose seulement d'un terrain de foot aménagé pour les championnats de « navétanes » mais menacé par le collège et l'école Guédé chantier 2 qui en a pris une bonne partie. Il n'y a pas d'autres infrastructures sportives. Cette situation ne favorise pas l'épanouissement des jeunes talents. L'aménagement d'un terrain omnisport pour toutes les disciplines sportives et la promotion d'autres disciplines est une condition indispensable à la dynamique sportive.

La présence des ASC et d'une équipe de football dans chaque quartier est un atout considérable. Les actions des ASC ciblent le sport et les activités récréatives. Elles sont également associées à des journées de sensibilisation et de nettoyage des ordures. Cependant, notons quelques difficultés dans le fonctionnement de ces structures :

- le manque de moyens matériels et financiers des ASC et équipe de football ;
- le manque de techniciens et d'encadreurs sportifs ;
- l'inexistence d'un stade pour abriter les championnats de « Navétane » ;
- l'absence des autres disciplines sportives.

Tableau n°15 : diagnostic des secteurs : sports, culture et loisirs

Contraintes	**Causes**	**Conséquences**	**Atouts**
Faible dynamique sportive et jeunesse	Faibles moyens financiers et matériels des ASC Faible implication de la commune dans les activités sportives et culturelles Manque d'infrastructures socioculturelles Absence des autres disciplines sportives	Les ASC de quartiers fonctionnent difficilement	Existence des ressources humaines et de la volonté
Faible dynamique socio-culturel	Absence d'infrastructures culturelles Absence d'archives historiques Aucune dynamique des associations culturelles Absence de troupes de théâtres, etc.	Les activités culturelles se limitent généralement au folklore Disparition du patrimoine culturel	Présence des artistes, notables Une culture riche à valoriser

III. Diagnostic environnemental, de l'assainissement et du cadre de vie

Depuis quelques décennies, l'incidence des activités humaines sur la nature est devenue l'un des grands sujets de débat et de discussion sur la scène internationale. La gestion de l'environnement est aujourd'hui considérée comme un facteur primordial à prendre en compte.

Le diagnostic sur l'environnement est donc une étape primordiale pour une « éco-commune ». Le but étant de restituer le territoire dans son environnement naturel par rapports aux unités géographiques qui l'entourent. La gestion du cadre de vie intervient également car il faut repérer les secteurs propices ou défavorables à l'urbanisation. Cette urbanisation doit être réfléchie et planifiée grâce à une gestion rigoureuse du cadre de vie.

Elle ne peut se réaliser dans une « éco-commune » sans être accompagnée d'un réseau d'assainissement performant et respectueux de l'environnement. De plus, elle doit respecter un zonage établi auparavant en fonction des ressources naturelles à protéger ou à réhabiliter.

1. Gestion des ressources naturelles

Une gestion raisonnable des ressources naturelles est une condition essentielle pour entrer dans une dynamique de développement durable et c'est aussi une condition essentielle de l'existence humaine à long terme.

1.1. Les ressources halieutiques :

La commune dispose de quatre nouveaux bassins piscicoles avec des alvins et des géniteurs. Il existe aussi des potentialités non négligeables avec la pêche continentale. Cependant, l'écosystème souffre de problèmes environnementaux tels que :

- l'utilisation d'intrants chimiques (engrains et produits phytosanitaires) qui avec les eaux de drainages entraînent une contamination chimique des eaux du fleuve et la mort des espèces ;
- L'envahissement des berges par les espèces envahissantes.

1.2. Les ressources forestières, végétales, fauniques et édaphiques

1.2.1. Les ressources végétales

Les formations végétales sont dominées par *Acacia nilotica* ou Gonakiérs et quelques acacias (*Acacia Aegyptica* et le Jujube). Au niveau du Diéry, on note l'alternance entre la savane arbustive, le tapis herbacé au niveau de la strate inférieure et divers types d'acacias au niveau de la strate supérieure.

Ces espèces qui suivent le même rythme végétatif sont favorables à l'alimentation du bétail.

1.2.2. Les ressources forestières

La superficie des forêts couvre 2065 ha dont 4 forêts classées dans le Walo, sous la menace de dégradation progressive. Les réserves forestières de la commune sont donc très faibles hormis les forêts galerie qui longent les cours d'eau.

L'exploitation clandestine de la forêt classée et le niveau élevé d'utilisation du bois de chauffe comme première source d'énergie pour la cuisson (92,4%) ne font qu'accentuer la dégradation des ressources végétales dans la commune. La lutte contre la déforestation devra faire l'objet d'une large réflexion pour les orientations futures de la commune.

1.2.3. Les ressources fauniques

Concernant les espèces fauniques, ont retrouve les singes, les lapins, les abeilles, les oiseaux dont des perdrix, etc. Les effets combinés de l'érosion éolienne, de la déforestation, de la croissance démographique et de la diminution des précipitations ces dernières décennies ont provoqué la disparition progressive du couvert végétal et de la faune dans la commune. La rareté des animaux sauvages s'observe progressivement.

Concernant les espèces fauniques, la commune ne dispose que du petit gibier. On y trouve, des lièvres, des reptiles, de petits rongeurs et une diversité d'espèces. Malheureusement toutes ces espèces sont en voie de disparition à cause de l'avancée du désert, des feux brousse, de la coupe abusive du bois et également de la sècheresse et de l'urbanisation

1.2.4. Les ressources édaphiques

Le type de sols dominants est l'argilo-limoneux et le sablonneux dans le Diéry. Les sols sont en état de dégradation avancée et déficitaire à cause de la pression démographique. Cette régression de la qualité des sols s'explique par une forte surexploitation, l'absence de labour profonde, d'assolement et d'amendement. Cette situation entraine un empiétement sur les terres de la forêt classée et de la communauté rurale.

L'exploitation du sable pour la construction dans le Diéry et les carrières de latérites pour effectuer la poterie sont des ressources disponibles dans la commune. Elle permette des constructions et des fabrications locales.

La diversité des ressources naturelles, des espèces végétales et fauniques présente un atout pour la commune en termes de biodiversité[1].

1 La biodiversité représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent C'est une composante essentielle du développement durable.

En revanche l'absence de gestion de ces espèces, d'anticipation des risques naturels et des dégâts provoqués par l'activité humaine est une faiblesse. Le Sénégal a mis en place une Stratégie Nationale pour la Conservation de la Biodiversité. Cette stratégie a pour but de conserver la biodiversité grâce à une gestion appropriée qui implique les populations en intégrant leurs activités de production notamment l'agriculture et l'élevage. Cette stratégie ne peut avoir de réussite durable que si tous les acteurs et les bénéficiaires sont convaincus de l'importance de la biodiversité et de la nécessité de la conserver. La commune doit donc prendre conscience de l'enjeu de protection de ses ressources naturelles.

1.3. L'hydrographie et hydrologie

Du point de vue des ressources hydrologique, il y a un important potentiel grâce aux eaux de surface aux eaux souterraines. Le régime des crues alimentant les ressources est fonction de l'intensité des pluies qui avoisinent un maximum en septembre dans l'ordre de grandeur suivant :

- Crue forte…….. 4.250 m3/s
- Crue moyenne…….. 2.600 m3/s
- Crue faible…… 1.700 m3/s

1.3.1. Les eaux de surface

Les eaux de surface sont constituées par les mares temporaires lors de l'hivernage mais principalement par le Doué, défluent du fleuve Sénégal qui s'étend sur 33 Km et prend sa source au niveau de Loboudou. Sa présence offre à la commune d'énormes potentialités qui peuvent servir de base à un développement économique et social durable à condition qu'elles soient gérées de manières efficiente et rationnelles.
La gestion efficiente du fleuve n'est pas encore à l'ordre du jour et cette ressource est victime de nombreux problèmes environnementaux :

- les rejets domestiques (solides et liquides) dans le fleuve du fait de l'absence d'un système de collecte des ordures ménagères, d'évacuation des eaux usées et vannes, de drainage des eaux agricoles;
- l'envahissement de certains plans d'eau par les mauvaises herbes qui gênent la circulation de l'eau (Cypérus articulatis, typha domingensis, ect);
- La mauvaise qualité de l'eau du fait de la forte pollution;
- Le déficit pluviométrique qui crée une faiblesse des eaux de crues.

1.3.2. Les eaux souterraines

Les eaux souterraines sont dans l'ensemble abondantes. Elles sont constituées de plusieurs types:

- les nappes phréatiques peu profondes
- l'importante nappe du Maestrichien dont la profondeur varie selon les zones. Cette dernière alimente l'ensemble des forages et les nombreux puits du Diéry.

La nappe phréatique représente également une ressource importante en eau. La nappe superficielle est alimentée par le Doué et les eaux de pluie qui sont devenues très faibles. La nappe profonde n'est pas exploitée dans la commune.

Les ressources hydrologiques sont un véritable atout pour la commune. Elles sont une ressource d'exploitation possible pour les populations locales. Il semble néanmoins qu'elles ne soient pas gérées ni contrôlées. Si les ressources existantes sont atouts, l'absence de gestion et de contrôle de la pollution de ces ressources sur du long terme apparaît comme une faiblesse. Ces contraintes sont à prendre en compte par la commune dans une optique de restauration de l'environnement.

1.3.3. Les sources et les formes d'utilisation de l'eau.

Il existe donc trois modes d'approvisionnement en eau dans la commune:

- Les forages (88,6%)
- Le fleuve (59,1%)
- Les puits (27,7%)

La commune dispose de 6 bornes fontaines dont une non fonctionnelle et de 163 branchements individuels (en avril 2011) soit 40,75 % des ménages.
Cependant, il faut noter que pour des raisons économiques et en cas de coupure d'eau, les ménages préfèrent utiliser l'eau du fleuve et des puits pour les tâches ménagères, le lavage des vaisselles et le bain. Le niveau de desserte est variable d'un quartier à un autre.

L'utilisation des eaux non traitées et polluées du fleuve et des puits pose des problèmes de santé publique (diarrhée, bilharziose). L'eau du forage selon les ateliers obéit aux normes de l'OMS et est propre à la consommation. Il importe toutefois de préciser que l'offre est loin de pouvoir satisfaire la demande en eau surtout pendant la saison sèche où la demande devient plus pressente à cause de la fermeture du canal d'irrigation. Dans cette zone, le problème d'eau est plus ou moins atténué par les affluents qui traversent la plupart des villages.

1.3.4. La gestion du forage

L'ASUFOR est responsable de la gestion du forage qui a été construit en 1995 par l'État du Sénégal avec l'appui des Partenaires Chinois. Le prix s'élève à 250 FCFA/m3. Les frais d'installation pour un branchement individuel sont de 7500 FCFA, cependant, au-delà d'une distance de 40 m l'ASUFOR supporte les charges supplémentaires de branchement.

En Mai 2010, il y'a eu une réhabilitation de l'armoire électrique du forage d'un montant de 210.000F. Le fonds provenait de l'amortissement du budget et des factures d'abonnement.

Actuellement, l'extension du réseau et des vannes de secteurs par la mise en place de nouveaux branchements individuels dans les quartiers de Tivaouane, Brigal, Guédé et de Founagué est en train de se réaliser. Le personnel d'appui est composé d'un pompiste, d'un plombier et depuis peu, d'un nouveau technicien qui appui le plombier. La commune dispose également d'un gardien rémunéré mensuellement par le comité. Leur travail est dans l'ensemble apprécié mais il existe tout de même des contraintes :

- le manque de formation sur les techniques de gestion de l'équipe,
- l'absence d'équipements,
- l'extension du réseau même au niveau des quartiers desservis,
- le coût élevé des frais d'installation et du prix par m^3 de l'eau
- les consommateurs qui souvent ne payent pas leur facture,
- absence d'un transformateur électrique pour le forage.

2. L'assainissement :

Guédé Chantier n'est pas une exception sur les problèmes que connaissent les zones urbaines sur l'assainissement. Il n'existe aucun réseau d'évacuation des eaux de ruissellement, des eaux usées et aucun système de collecte des ordures ménagères dans la commune.

A ces difficultés s'ajoutent l'absence de latrines modernes dans les ménages (6,2%) et dans les lieux publics (marchés, mosquées, etc.) ; ce qui fait que les usées de toutes sortes continuent à être déversées dans la natures. Ces eaux usées ruisselantes ou déversées dans les maisons et les rues sont très riches en germes pathogènes et très dangereuses pour la santé. En effet, en dehors des odeurs et des désagréments d'ordre esthétique qu'elles produisent, elles entraînent un risque sanitaire extrêmement important en raison de leur charge bactériologique élevée et nécessitent des ouvrages d'assainissement individuels adéquats.

L'absence de programme d'assainissement dans la commune ne permet pas le respect des normes d'hygiènes et d'habitat. Cette situation reste encore une préoccupation de la population qui est même prête à contribuer pour disposer d'un bon système d'assainissement individuel et collectif.
Un système d'assainissement classique ne peut correspondre aux objectifs d'une « éco-commune ». En effet, un projet de ce type doit envisager la déconnexion et la récupération des eaux pluviales des eaux usées. La déconnexion des eaux pluviales du reste de l'assainissement permet de nombreux avantages dont la gestion des inondations.

Pour ce qui concerne la gestion des ordures ménagères, une « éco-commune » doit parvenir sur le long terme au tri sélectif[2] des déchets car une gestion classique n'est pas à la hauteur des objectifs environnementaux dans une dynamique de développement durable.

2.2. Système de gestion et d'évacuation des eaux

2.2.1. Gestion des eaux pluviales

Les inondations dues aux eaux pluviales se manifestent chaque année surtout au niveau des quartiers de Légual, Guédé, de Tivaouane et de Founagué qui connaissent énormément de difficultés pendant cette période. Ces endroits sont marqués par des dépressions et une occupation de la voie qui a été dégagée par le passage de l'eau par les habitants. L'accès dans ces endroits est très difficile en hivernage et les eaux stagnantes provoquent une prolifération des moustiques ; ce qui pose de sérieux problèmes de santé publique (paludisme, maladies hydriques, mauvaises odeurs).

L'aménagement d'un réseau d'évacuation de ces eaux vers les champs semble être la solution la plus indiquée pour résoudre le problème de la stagnation et de ruissellement des eaux pluviales et toutes les conséquences qui en découlent.
Il apparaît au regard des enquêtes de terrain que les eaux pluviales constituent une ressource pour le village pourtant celle-ci n'est pas exploitée.

2.2.2. Gestion et évacuation des eaux usées et vannes

Il n'existe pas de réseau d'assainissement collectif dans la commune. Les eaux usées sont déversées dans les rues ou dans les maisons alors que les eaux vannes sont reliées aux fosses perdues. Les fosses respectant les normes sont presque inexistantes. La vidange de ces fosses perdues est assurée par les moyens de bord tels que la fouille d'autres fosses de vidange qui sont après laissés à l'air libre le temps de l'évaporation de l'eau pour ensuite être enterrés après ; ce qui constitue un véritable problème environnemental et de santé publique.

2 Le tri sélectif correspond aux actions consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage évitant ainsi leur simple destruction par incinération ou abandon en décharge et par conséquent de réduire son empreinte écologique.

2.1. Gestion des ordures ménagères :

Guédé Chantier est une ville insalubre. Mais, les enquêtes ont permis de ressortir que cette insalubrité était relative à l'absence d'un système de gestion des ordures ménagères qui fait que ces déchets sont déposés un peu partout dans des endroits non habités, les canaux d'irrigation qui traversent la ville. Cependant, la raison avancée est unanimement l'absence d'un système de collecte des ordures ménagères ou vers des lieux de dépôts localisés dans la commune.

Cette situation est responsable en grande partie de l'insalubrité constatée sur le canal d'irrigation, sur le marché, sur les berges du Doué et dans les maisons abandonnées ou en chantier mais aussi sur les endroits non fréquentés. Aucun traitement n'est fait pour ces déchets.

Tableau n°16 : diagnostic du secteur environnement et assainissement

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
Faible niveau de couverture en eau et d'utilisation de l'eau potable	-Les populations préfèrent utiliser l'eau du fleuve et des puits -il existe des quartiers n'ayant toujours pas d'eau potable -utilisation de l'eau de drainage	Développement des maladies (bilharziose, diarrhée) Inégalité de l'offre.	Existence d'un programme de branchements sociaux abordables Présence de l'ASUFOR dans la commune.
Indisponibilité des ressources forestières	-Absence de zone d'exploitation de bois -Utilisation du bois comme source de cuisson	Exploitation abusive des ressources forestières Exploitation clandestine de la forêt classée	Existence de quatre forêts classées
Insalubrité de la ville	Absence d'un système de collecte des ordures ménagères Non-respect des normes d'hygiène et d'habitat par les habitants Absence du rôle de la commission environnement Inconscience des populations sur la valeur environnementale de la nature Pollution du Doué par les produits chimiques déversés dans les parcelles et les eaux drainées Déversement des déchets dans les canaux d'irrigation et dans le cours d'eau Doué	Prolifération des dépôts sauvages Pollution des eaux du fleuve utilisées par toute la population Fréquence du paludisme et de la bilharziose Pollution de l'environnement et du cadre de vie Diminution des ressources halieutiques	- Existence d'une commission environnementale - Existence de terres agricoles à revaloriser - Existence des lieux de dépôts hors de la ville

La commune se dit éco-commune alors tous les principes de gestion environnementale et de cadre de vie (respect de la nature, gestion du cadre vie, exploitation rationnelle et durable des ressources, etc.) ne sont pas respectées par les populations.

A défaut d'interdire l'exploitation abusive des ressources végétales, les dépôts informels des ordures ménagères et eaux usées, il serait plus judicieux que la collectivité locale s'engage dans l'éducation environnementale des populations et la prise de mesures dissuasives er répressives au profit de la gestion et de la conservation de l'environnement et du cadre de vie de la commune.

Les opérations de nettoiement organisées par les Associations Sportives et Culturelles (ASC) ont un impact considérable dans la lutte contre l'insalubrité. En plus de cela, nous avons des opérations de reboisement pour réduire la désertification. Mais, le principal problème rencontré est le manque de suivi de ces actions.

3. L'énergie

Il reste nécessaire de prévoir des réseaux pour le développement urbain et des activités mais aussi pour que la population est accès à cette ressource.

Les énergies renouvelables sont la solution écologique à la production d'électricité mais il faut noter qu'elles restent à ce jour encore peu développés à l'échelle planétaire. Dans un contexte comme celui de Guédé le soleil peut devenir un atout primordial soit par une utilisation photovoltaïque ou thermodynamique. Sur le long terme, les prix du charbon, du gaz naturel et du pétrole augmentent avec l'épuisement de la ressource. Le solaire apporte lui une source gratuite et inépuisable d'énergie.

3.1. Les sources d'énergie pour l'éclairage

L'électricité (59,4%) est la principale source d'éclairage des ménages suivi du pétrole (18,8%), des bougies (3,6%), du bois (1,2%) et le reste est partagé entre le solaire et les autres (lampes tempête….)

Si l'électricité est la principale source, tous ces ménages ne disposent pas de branchement individuel. Par contre le branchement clandestin est très dominant. Le niveau de couverture en électricité est très faible. Comme pour l'approvisionnement en eau, 2 quartiers ne sont pas encore desservis. Les contraintes sont entre autres :

- le délestage permanent,
- la cherté des factures,
- l'absence d'éclairage des voies publiques.

3.2. Les sources d'énergie pour la cuisson

Le bois de chauffe constitue la source d'énergie la plus utilisées dans la commune soit 92,4%. Ensuite viennent le charbon de bois (95,5%) et le gaz butane (49,3%).
Cependant, l'importante utilisation du bois de chauffe occasionne une déforestation et l'exploitation clandestine de la forêt classée.

Face à ce constat, la commune devra mettre en place des systèmes pour lutter contre la déforestation. Des solutions existent comme la cuisine solaire apparue dans les années 1970. L'utilisation de l'énergie solaire pour la cuisson des aliments, au delà d'être gratuite et abondante permet de réduire la déforestation et aussi de diminuer les émissions de CO2 dans l'atmosphère. (Diminution de 4 tonnes de CO2 par an pour une famille africaine cuisinant au bois).

3. La communication

Le service de communication est assuré par la SONATEL. L'offre est sensiblement bonne avec le réseau orange, tigo et expresso. Le réseau portable est assez satisfaisant : 4,2% de la population dispose du téléphone fixe. L'Internet est très peu utilisé (0,3%) alors que la télévision et la radio couvrent respectivement 52,09% et 68,9% des foyers.

La commune dispose d'un cyber multiservices et d'une salle informatique qui a été crée le 20 avril 2009 par la Mairie grâce à un don du réseau mondial des éco villages. Cette initiative a permis à prés 70 personnes, majoritairement des jeunes, de bénéficier d'une formation en informatique et la création d'un club informatique pour assurer le suivi des activités.

Le club a beaucoup investi dans l'amélioration du niveau des jeunes en informatique. Mais, depuis quelques temps, le centre a fermé ses portes et toutes les activités du club ont cessé à cause de problèmes financiers. La salle est actuellement dépourvue d'électricité. Le niveau de développement des NTIC est faible, le cyber ainsi que le recours aux services notamment le scanner et la photocopie reste peut utilisés

Tableau n°17 : diagnostic des secteurs énergiques et communications

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
faible accès aux télécommunications	Absence d'internet Absence de télé centre public et privé Faiblesse du réseau de communication	Ignorance des NTIC par la nouvelle génération Accès difficile à l'internet	Existence d'un club informatique et d'une salle informatique Existence d'élève Existence de cyber
faible accès aux télécommunications	Absence d'internet Absence de télé centre public et privé Faiblesse du réseau de communication	Ignorance des NTIC par la nouvelle génération Accès difficile à l'internet	Existence d'un club informatique et d'une salle informatique Existence d'élève Existence de cyber

4. L'aménagement et l'urbanisme

4.1. Organisation spatiale

La commune compte 6 quartiers : Brigal, Féresbé, Founagué, Tivaouane, Legual Guédé et Diéry. A l'instar de beaucoup de localités de la région, il n'y a aucun plan d'occupation spatiale ou cadastral. La commune devra donc rentrer dans une dynamique de planification et d'anticipation de l'organisation spatiale. Une éco-commune doit lutter contre l'urbanisation anarchique afin de préserver les milieux naturels.

Les limites sont définies par les populations durant les séances de focus group car aucun document officiel ou cadastral faisant mention de l'existence des quartiers, de leurs limites et des dimensions de l'espace communal n'a été retrouvé dans les archives de la mairie. La superficie d'origine était de 1000ha dont 100ha destiné à l'habitation et 900ha à l'agriculture.

Les quartiers sont dispersés du Nord au Sud. De l'Est à l'Ouest, nous avons la cuvette. Brigal et Féresbé sont situés au Nord entre la digue de protection contre les inondations et le Doué. Founagué, Tivaouane et Légal Guédé sont localisés au Centre-Ouest et Diéry est situé à l'extrême Sud sur la Nationale2.

L'extension demeure aussi la préoccupation de la commune compte tenu de l'absence d'espace. La forte densité du bâtit surtout dans les quartiers comme Brigal, Founagué et Guédé justifient l'inexistence de zone d'extension sauf au niveau de Diéry qui s'étend sur la nationale 2. C'est dans cette perspective qu'il a initié un projet de lotissement dans la zone de Diéry. Cependant, les conflits fonciers sont survenus entre le village de Lérabé et la commune ; ce qui crée jusque là d'énormes problèmes de repérage des limites de la commune. La mairie gagnerait beaucoup à régler ce litige foncier pour mieux identifier et gérer l'espace communal et aménager des nouvelles zones d'habitation.

4.2. Habitat

L'habitat est majoritairement (83,2%) de type traditionnel en banco, ensuite viennent les maisons en dur (14,8%) et en paille (0,8%). Le tableau suivant effectue une synthèse de la caractérisation des quartiers.

Tableau n°18 : caractéristique des forces et faiblesses des quartiers

Nom du quartier	localisation	Activités Economiques	Forces	Faiblesse
Brigal	Nord	Agriculteurs Pêcheurs	Présence de beaucoup d'équipements et d'infrastructures ; Présence de fleuve Présence de jardins ; Forte dynamique organisationnelle (30OCB) ;	Absence de routes ; Occupation irrégulier ; Enclavement du quartier ; Habitat en banco ; Manque d'espace ; insalubrité
Féresbé	Nord	Agriculteurs ; Eleveurs	Présence du fleuve ; présence de vergers ; Forte dynamique organisationnelle des femmes	Absence d'eau et d'électricité ; absence de routes et équipements, habitat en banco, manque d'espace, habitat irrégulier, insalubrité, difficulté d'évacuation des eaux de pluies,
Founagué	Centre	Agriculteurs Commerçants Transporteurs	Quartier principal ou centre ville, pôle commercial, présence de toutes les activités, présence des voies principales, Habitat moderne, présence d'une élite politique, occupation régulier,	Insalubrité (canal) ; zones inondées ; faible dynamique organisationnelle ; difficulté d'évacuation des eaux de pluies
Legual guédé	Centre	Agriculteurs	Habitat moderne, occupation ordonnée ; forte dynamique organisationnelle, présence de la voie principale	Inondation ; absence d'équipement et d'infrastructures, absence d'espace
Tivaouane	Centre	Agriculteurs	quartier loti, présence de voies de circulation, présence des équipements (CEM, écoles, forage, etc.), habitat moderne,	Occupation des voies de circulation de l'eau (sources d'inondation), poches d'occupation irrégulière, absence d'espace
Diéry	Sud	Agriculteurs Transporteurs hippomobile	Présence d'espace, ouverture vers la nationale, transport hippomobile,	Absence de l'eau et l'électricité, éloignée de la commune, occupation irrégulière ; manque d'équipements

Source : Enquête, Elaboration PIC Guédé Chantier, 2010

5.3. La voirie

Le réseau routier est constitué d'une:

- route principale en latérite qui quitte la nationale vers l'intérieur de la commune ;
- route nationale ;
- route secondaire en piste ;
- pistes sablonneuses.

La voirie communale est en mauvaise état et est impraticable pendant l'hivernage surtout la route principale en latérite (Diéry-commune). L'état du réseau routier a entrainé un enclavement de la commune ce qui influe sur les flux de commercialisation.

La commune gagnerait beaucoup sur la réfection de son réseau routier et l'ouverture de nouvelles voies d'accès pour la fluidité des échanges. La réhabilitation de la piste d'accès est acquise grâce au FOMIIG (SAED) à hauteur de 15 millions de francs CFA.

Tableau n° 19 : diagnostic du secteur aménagement urbain et habitat

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
Occupation irrégulière de l'espace	Absence de plan de lotissement général Existence des poches d'habitats et de quartiers irréguliers Inexistence de zone d'extension Absence du rôle de la commission d'aménagement et urbanisme	Existence de quartiers non lotis Occupation des voies de circulation Fort taux d'occupation spatiale Conflit fonciers Difficultés de repérage de limites de la commune	Précarité des matériaux de construction Possibilité d'extension de la commune Application des normes d'habitat et d'aménagement
Précarité des habitations	Architectures traditionnelles Cherté des matériaux de construction modernes et de la main d'œuvre	Effondrement des maisons lors des vents violents	Disponibilité de sable ou de termitière
Mauvais état du réseau routier	Inexistence de bonnes voies depuis la création du site Relief un peu accidenté	Enclavement de la commune Difficultés de commercialisation les produits Difficultés de déplacement	Existence de produits agricoles à exporter Existence de beaucoup d'activités économiques

IV. Diagnostic des secteurs productifs économiques

1. Généralité sur l'économie locale

L'agriculture mobilise la majorité de la population active (75,02%) et est le levier de l'économie locale. Mais, elle souffre de la pauvreté des terres et de la faiblesse des moyens d'exploitation des ménages. L'élevage dominant est de type extensif et saisonnier. La pêche est de type artisanal et fluvial. Ces deux activités sont très peu denses en termes de création de richesses et d'emplois.
Le commerce joue un rôle non négligeable. Néanmoins ce domaine d'activité enregistre de faibles résultats compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages (chiffre et des difficultés d'accès à la localité).

D'une part l'artisanat, malgré ses atouts et sa présence, est toujours dans la léthargie, à cause du manque de qualification des artisans et de la situation générale de l'économie. D'autre part, l'industrie, les services et les banques sont absentes.

Cette économie dominée par l'agriculture a transformé la localité en une zone rurale, marquée par l'exode des jeunes et des cadres d'où l'importance des revenus de transfert et de la masse salariale. Cependant, nous avons l'agro-business dominé par l'arrivée d'une main d'œuvre externe lors des campagnes agricoles.

2. L'agriculture

A l'image du département, elle constitue la principale activité de la zone de Guédé Chantier et reste cependant tributaire de la pluviométrie dans le Diery et irriguée dans le Walo, d'où l'importance de la gestion des eaux pluviales.

2.1. Les saisons culturales

Il y a trois saisons qui durent quatre mois chacune :

- ✓ La campagne contre saison froide de Novembre à Février pour les cultures maraichères : tomate, oignon, gombo, aubergine, maïs.
- ✓ La campagne de contre saison chaude de Mars à Juin caractérisées par les cultures de décrues et irriguées. On note la culture du riz et des produits comme le sorgho, le maïs, le niébé et la patate, qui sont essentiellement destinées à la consommation.
- ✓ La campagne hivernale, de juillet à octobre pour les cultures rizicoles. On note la pratique des spéculations comme le mil, le béref et le niébé dans la zone du Diéry.

L'exploitation agricole se pratique donc toute l'année grâce aux potentialités hydrologiques très dense malgré la pauvreté des sols. On peut noter une saison morte entre Mai et Juin qui s'explique par la fin des travaux agricoles et la rigueur de la chaleur.

2.2. Les moyens de production

La main d'œuvre agricole est essentiellement familiale. Les saisonniers sont employés en période de récolte, de battage ou pour le transport des produits. Ils proviennent généralement de la zone du Diéry. Les semences employées sont spécifiques à chaque spéculation:

- la tomate (*Variétés: Good-Year; Rio Fuego, Rio Grande, Gempride F1, Progress F1, Yakii F1*) ;
- le gombo (Lima (hybride) ; Volta (fixée) ; Cleamson-spineless, Indiana) ;
- le riz (Variétés : Sahel 108 ; Sahel 201 ; Sahel 202 ; IR 15) ;
- l'oignon (cycle court (120 jours) : Violet de Galmi, Tropic Brown ; et le cycle long (150 jours): Early Yellow Texas Grano 502 PRR, Tropic Red, Pusa Red.

Les engrais chimiques sont plus utilisés par les paysans que ceux biologiques. Cette situation favorise la pauvreté des terres. Les produits phytosanitaires sont essentiellement chimiques. L'approvisionnement des intrants se fait dans le marché local auprès de magasins agricoles et des coopératives. Les équipements agricoles existants sont : les stations de pompage, tracteurs, groupe motopompes et le petits matériels.

2.3. Le foncier

L'un des problèmes majeurs lié à la production agricole se trouve être l'insuffisance des terres cultivables. Ces dernières se situent dans la cuvette dont la superficie est de 595 ha répartie en plusieurs parcelles individuelles variant de 3 ares à 4 hectares.

Après les aménagements de 1994, le minimum exploité était de 23 ares qui se sont réduit au fil du temps à cause des partages occasionnés surtout par les successions. Quant aux femmes, elles accèdent à la terre uniquement par l'intermédiaire d'un groupement ou par héritage.

Concernant l'attribution des terres, la commune a un régime particulier lié à son histoire. En 1941, les superficies étaient déjà distribuées aux familles venues effectuer les travaux forcés dans le nouveau casier. Ces dernières se sont partagées les terres et les ont laissé à leur descendance. Aujourd'hui, les terres et la distribution de l'eau au niveau de la cuvette sont gérées par l'union des GIE qui régit les critères d'affection et de désaffectation.

Pour disposer de parcelles, il faut être en mesure de payer les taxes et être résident de la localité. La désaffectation s'applique aux personnes qui n'exploitent pas leurs parcelles ou qui sont restées toute une année sans payer leur dette, que ce soit au niveau de la CNCAS, qu'au niveau de l'Union des GIE.
Selon les différents acteurs (agriculteurs, service techniques, SAED), l'aménagement des terres du Diéry ou le déclassement des terres de la forêt classée constitue une alternative à la pression foncière.

2.4. L'organisation des producteurs

Les producteurs de Guédé Chantier se sont constitués en GIE qui composent les différentes sections affiliées à l'UNION qui a en charge la gestion de la station de pompage et de l'irrigation d'une manière générale. L'union de Guédé Chantier ne concerne pas seulement les exploitants de la commune mais polarise d'autres villages environnants qui possèdent des terres dans la cuvette.

L'UNION regroupe 11 G.I.E dans la commune soit 637 membres depuis sa mise en vigueur en 1994. Chaque exploitant choisi son G.I.E selon les conditions d'accès. Ils se distinguent de par leur efficacité, leur dynamisme et les modalités de remboursement et de gestion du crédit. Le taux et les membres diffèrent selon les GIE. Pour le riz, le montant tourne autour de 2000 à 2200 FCFA à l'are par exploitant, la tomate: 7500 jusqu'à 10000 FCFA par are. Ces différences dépendent du fonctionnement du G.I.E et de la transparence dans sa gestion. L'endettement de certains producteurs a entrainé l'éclatement des G.I.E 7 et 8 qui empêchait les autres de disposer du crédit du CNCAS d'où la naissance des GIE 10 et 11.

Avant le désengagement de l'Etat, la SAED gérait l'eau du fonctionnement de la station de pompage à l'exhaure, en passant par la distribution de l'eau et les autres activités de production. Le remboursement de la facture se faisait à la source.

Mais depuis le transfert en 1993, l'UNION a en charge toutes les infrastructures hydrauliques, leur entretien et leur surveillance. Par ailleurs, elle coordonne les activités des GIE, suit le programme de démarrage des campagnes, tout en faisant des prestations de services avec les tracteurs dont elle dispose. Le bureau est composé de 4 membres à savoir le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

2.5. La commercialisation

Après la dissolution de l'ONCAD en 1980, on assiste à la libéralisation complète de la commercialisation des produits agricoles dans la région de Saint-Louis.
Concernant le Riz paddy, les prix sont actuellement fixés par les producteurs. Il est actuellement estimé à 250FCFA/kg. Les opérations de commercialisation connaissent des impairs dus à la concurrence des importations. Le prix des intrants reste élevé et l'amélioration des rendements constatée ces dernières années doit se renforcer pour arriver à la compétitivité du riz local. La collecte du riz, sa transformation et son écoulement s'opèrent très lentement. Le marché informel semble être le circuit le plus dynamique, mais ses capacités sont limitées, face au volume de la production actuelle.
La tomate est actuellement la plus rentable des cultures irriguées pratiquées dans les aménagements. L'écoulement de la production s'effectue à travers les commerçants (banabanas) ou circuit informel. Avec l'extension de la culture de la tomate, les prix proposés sont de loin plus intéressants que ceux des industriels. Ils fluctuent selon l'offre. Des banabanas en provenance de divers horizons (Dakar, Kaolack, Touba et même Mauritanie) s'approvisionnent dans la zone.

Les difficultés inhérentes à la commercialisation des produits maraîchers sont variables d'une spéculation à l'autre. Les producteurs d'oignon connaissent toutes sortes de difficultés dans l'écoulement du produit à cause de:
- l'enclavement des zones de production ;
- la production non étalée dans le temps ;
- la concurrence de l'oignon importé ;
- l'absence d'infrastructures de conservation et de transformation ;
- la récolte simultanée dans toute la zone.

La commercialisation des autres produits maraîchers (patate, gombo etc.) s'effectue sans grandes difficultés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le maïs, le sorgho, le niébé et le béref, compte tenu de leur faible niveau de production, des facilités dans la conservation et de la forte demande locale, sont écoulés sans difficulté majeure. Ils sont essentiellement destinés à l'autoconsommation ; cependant quelques prélèvements sont effectués pour régler des besoins ponctuels. Pendant les bonnes campagnes (bonne pluviométrie ou année de grande crue), les surplus sont bradés à cause de la faible demande résultant de l'accès difficile aux zones de production.

2.6. Les contraintes agricoles

Au niveau de la cuvette, il se pose de sérieux problèmes d'entretien et de renouvellement des investissements. Le manque d'entretien et de réhabilitation du réseau occasionne des pertes considérables en eau et les défauts de drainage se répercutent sur le Doué où les eaux sont déversées. La réhabilitation de la cuvette et l'exploitation effective de ces potentialités semblent être la priorité. Le non respect des techniques culturales constitue un handicap pour l'obtention de bons rendements. Cette situation est due essentiellement à :

- La disponibilité tardive des lignes de crédit ;
- Les retards dans la livraison des intrants agricoles ;
- Le non respect des conseils des techniciens ;
- La difficulté d'accès aux financements ;
- Le monopole du financement agricole par la CNCAS ;
- Le faible prix de vente des produits maraichers ;
- La vétusté des aménagements ;
- La vétusté et l'insuffisance du matériel agricole.

Les rendements sont jugés moyens pour le riz et bons pour la tomate même si la mauvaise préparation du sol occasionne des contre performances.
En effet, depuis le transfert des périmètres aux paysans en 1993, le niveau de mécanisation est faible et les outils utilisés n'ont pas été renouvelés. La prolifération des mauvaises herbes et les aléas agricoles (invasion aviaire, invasion de criquets, inondations et Sécheresse) n'arrangent pas non plus la situation.

Tableau n°20 : diagnostic du secteur de l'agriculture

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
Non respect des pratiques culturales	Disponibilité tardif du crédit et des intrants Insuffisance du réseau d'irrigation Insuffisance de l'encadrement technique	Faiblesse des rendements Appauvrissement des sols	Présence de la SAED pour l'appui et le conseil
Insuffisance et pauvreté des terres agricoles	Pression démographique Agriculture extensive Surexploitation Désengagement de la SAED	Une mauvaise répartition des terres Faiblesse des rendements et de la production Utilisation excessives des produits chimiques	Disponibilité d'espaces cultivables dans le Diéry Présence des potentialités agricoles Présence de la main d'œuvre Présence du soleil
Accès difficile aux intrants et équipements agricoles	Endettement des paysans Vétusté des matériels agricoles Importance des charges d'exploitation	Diversification des activités Diminution des superficies exploitées Migration	Présence des GIE Présence du crédit mutuelle et du CNCAS
Difficulté de commercialisation	Concurrence avec les autres producteurs Mauvais état des routes et pistes Inexistence d'unités de transformation des produits agricoles	Faible rentabilité de l'agriculture Ventilation de la production Endettement des paysans	Magasins de stockage et de conservations
Présence des aléas agricoles	Présence des céréales et légumineuses Oiseaux dévastateurs Non maitrise des crues Déficit pluviométrique	diversification des cultures et des sources de revenus inondations oiseaux granivores	présence des conseillers de la SAED

3. L'élevage

3.1. La situation de l'élevage

De type extensif, l'élevage reste la seconde activité après l'agriculture. Elle est très développée dans la zone pastorale par excellence (Diéry) et est exercée surtout par les peulhs. Sa pratique est favorisée par la disponibilité des ressources en eau (Doué, forages, puits), des zones de pâturages et des résidus de récolte.

Beaucoup de ménages disposent de bétail et les confient généralement à un berger Peulh qui les mène vers la communauté rurale où des terres de pâturage sont disponibles, ce qui n'est pas le cas de la commune. La fourrière existe mais est peu utilisée par les éleveurs.

Les troupeaux de grande taille ne disposant pas d'assez d'espace sont déportés en saison sèche vers le Diéry. Le cheptel est constitué majoritairement de petits ruminants suivi des bovins.

Tableau n°21 : répartition du cheptel selon les zones

Zones	Bovins		Ovins		Caprins	
	Effectifs	Transhumant	Effectifs	Transhumant	Effectifs	Transhumant
Diéry	22200	15540	32000	22400	20000	14000
Walo	5550	832,5	8000	1200	5000	750
Total	27750	16372,5	40000	23600	25000	14750

Source : IRSV, Podor, 2009

Dans le tableau ci-dessus, nous avons une répartition du cheptel par zone et selon les effectifs sédentaires et transhumants. Partout, le cheptel est dominé par les petits ruminants mais nous avons une forte transhumance du Diéry vers le Walo ou le Ferlo. Les bovins sont plus sédentaires que les petits ruminants.

Cette situation s'explique par le vol de bétail et les mises à terre. Dans le Walo, la sédentarité s'explique par la présence des potentialités pastorales et l'absence de zones de pâturages du bétail dû à la présence des terres agricoles. Nous n'avons aucune statistique concernant la proportion des équins, asins et volailles. Aucune dynamique n'est notée chez les éleveurs. Des réflexions sont en train d'être menées pour les regrouper dans une association et les amener à prendre en charge le développement de ce secteur dans la commune.

En général, la saison morte (Mai -Juin) est choisie pour parquer le bétail dans la cuvette. En effet, la couverture des besoins des troupeaux dépend de l'hivernage; s'il est suffisant, les zones de pâtures peuvent se limiter au Diéry jusqu'au mois d'avril sinon, le bétail transhume vers le Ferlo.
La production de lait et de viande est insuffisante dans la commune de même que la présence d'équipement pastoral. Les races locales produisent au maximum 1 à 2 litres/vache/jour au prix de 300 FCFA/litre. La commercialisation d'animaux sur pieds se fait lors du marché hebdomadaire car il n'existe pas de point de vente spécifique.

3.2. Les contraintes pastorales

L'élevage connaît de sérieux problèmes qui bloquent son développement. Dune part, les difficultés sont généralement les maladies animales parasitoses dues à la proximité du fleuve: comme la fièvre de la vallée du Rift, la peste chez les petits ruminants, la fièvre aphteuse (Affection virale, boutons…), le botulisme (Paralysie) sévissent dans le Diéry, ainsi que la fasciolose (Parasite du foie) et les maladies hémo parasitaires (Piro plasmose) au niveau du Walo.

D'autre part, l'utilisation incontrôlée de produits pesticides dans l'agriculture pose des problèmes de santé animale qui ont pour conséquence: l'amaigrissement, le manque de résistance face aux maladies et la mort de l'animal. A cela s'ajoutent l'absence de programme pastorale, l'inexistence de zones de pâturage, le vol de bétail, le manque de conservation de l'aliment de bétail, le manque de soins vétérinaires, non subvention de l'aliment de bétail durant la période de soudure.

Tableau n°22 : diagnostic du secteur de l'élevage

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
Difficulté de gestion du bétail	Inexistence de terres de pâturage ou de zone de parcage de bétail Absence de culture fourragère Cherté des aliments de bétail	Faible production en lait et en viande Vol de bétail Transhumance vers le Diéry et le Ferlo Ventilation en période de soudure	Disponibilité des terres dans le Diéry Petite taille des troupeaux Disponibilité des résidus de récolte
Développement de maladies animales	Prolifération de parasites dans les aménagements Inexistence de vaccin	Fort taux de morbidité du bétail	Proximité du chef de secteur de l'élevage
Absence de programmes d'appui de l'élevage	Faible productivité pastorale Faible organisation du secteur Manque d'expertise locale en matière d'élevage	Absence d'insémination Présence des épizooties Faible vulgarisation de l'activité	Potentialités pastorales

4. La pêche

La pratique de la pêche continentale ne date pas d'aujourd'hui. Occupant 5% de la population active, elle est toujours une activité encore artisanale, pratiquée surtout par les populations du quartier de Brigal, identifiés comme le quartier des pêcheurs. Les techniques utilisées pour la plupart sont les filets maillants ou les éperviers.

Les aménagements des années 1980 ont beaucoup contribué à la réduction des ressources halieutiques (voir comment il est capable de la réintroduire) et du nombre d'actifs évoluant dans ce secteur. Avant le barrage, la capture d'espèces marines était possible du fait de la remontée de la langue salée. Les lâchées d'eau du barrage occasionnent des plans d'eau élevés qui perturbent la croissance et le développement des poissons d'une part et d'autre part rendent la capture difficile, les pêcheurs n'ayant pas d'engins appropriés.

D'une manière générale, la pêche est dans une léthargie totale dans toute la vallée du fleuve Sénégal depuis l'avènement du barrage de Diama. La main d'œuvre s'est reconvertie dans d'autres activités comme l'agro-business et le commerce.
Par ailleurs, les pêcheurs ont mis en place une association pour la redynamisation de l'activité mais sont toujours dans l'attente d'un appui de partenaire.

Aucune activité n'a été menée jusque là. Cependant, les femmes ont développé un véritable entrepreneuriat local dans la vente et la transformation des produits halieutiques.

Tableau n° 23 : diagnostic du secteur de la pêche

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
Faible dynamique de la pêche	Aménagement du barrage de Diama Faiblesse et vétusté du niveau d'équipement Accès difficile au crédit Absence de partenaires d'appui Absence d'organisation des pêcheurs Vétusté et manque d'équipement de pêche	Perturbation du mode de vie des poissons Faiblesse des quantités prises Diminution des actifs autour de l'activité Indisponibilité des poissons Cherté des produits maritimes Reprise en main par les femmes	Existence de GIE de pêche Présences des potentialités halieutiques

5. L'artisanat

5.1. Situation du secteur artisanal

Il constitue, dans ses différents métiers, un secteur très présent et diversifié dans la commune bien qu'il soit encore rudimentaire. Aujourd'hui, il a besoin d'être modernisé pour améliorer les sources de revenus. La répartition des activités est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 24 : répartition des activités artisanales par quartier et dans la commune

Quart	Activités									
	Menuisier	Réparateur	Teinturier	Electricien	coiffeur	Tailleur	Boulanger	Forgeron	Maçon	Total
Brigal	0	2	2	0	0	1	2	0	1	8
Diery	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feresbe	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Founagué	2	1	0	0	1	5	1	1	2	13
Guédé	2	0	1	0	0	1	1	1	0	6
Tivaouane	0	2	1	1	0	2	2	1	2	11
Total	4	5	5	1	1	9	6	3	5	39

Source : Enquêtes Elaboration PIC Guédé Chantier, 2010

Founagué est le quartier qui présente le plus d'artisans avec (33,3%) suivi de Tivaouane (28,2%), Brigal (20,5%) et Legual Guédé (15,4%). Au niveau de Diery et Feresbé, le secteur est totalement absent. Les tailleurs malgré leur présence n'ont aucune formation ou qualification professionnelle. Les réparateurs sont constitués de frigoristes, d'horlogers et d'un pneumaticien. Ils bénéficient d'une forte demande avec un revenu monétaire conséquent. La teinture, la coiffure et la poterie sont gérées par les femmes et souffrent d'un manque de vulgarisation. Les boulangers fabriquent le pain traditionnel communément appelé « tapalapa ». A défaut, de disposer du pain moderne, les consommateurs n'ont aucune préférence sur le pain malgré le manque d'hygiène lié à sa fabrication. La majorité des menuisiers et forgerons ne disposent pas d'ateliers, ils ne travaillent qu'avec les moyens du bord.

C'est aussi valable pour les électriciens. Les maçons pour la plupart intègrent les entreprises non-résidentes et travaillent au niveau des centres villes à défaut de qualification et d'expertise.

C’est pour pallier ces différents manquements que l’association des artisans dirigés par les tailleurs a vu le jour. Elle a pour vocation de créer un cadre de dialogue entre eux et de promouvoir le développent des métiers. A cet effet, tous les artisans réclament la construction d’un village artisanal ou d’un centre de formation technique et professionnel pour une meilleure promotion de leurs activités.

5.2. Situation du secteur industriel

La commune ne dispose pas d’activité significative dans ce secteur. Les machines disponibles sur place sont les décortiqueuses de riz (03) et les moulins à mil (02). Grâce à l’appui de l’ENDA PRONAT, nous avons une association de jeunes qui s’activent dans la transformation du riz et le conditionnement de l’oignon. Les moyens de travail restent toujours manuels.

L’installation d’une usine de transformation agro alimentaire (patate, maïs, oignon, riz, légumes) devrait permettre d’une part une réduction non négligeable du chômage et d’autre part de stimuler le développement de ces cultures en offrant un marché pour les récoltes.

Tableau n° 25: diagnostic du secteur de l’artisanat et de l’industrie

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
Faible dynamique de l’artisanat et de l’industrie	absence de partenaires financiers, de formation et d’expertise Absence de maison artisanale et d’industrie de transformation Manque d’équipement et de moyens financiers	Faible niveau de développement des secteurs Augmentation du taux de chômage des jeunes Economie dépendante de l’agriculture	Formation d’une association des artisans Existence des ressources humaines

6. Le commerce

6.1. Situation du commerce locale

L'activité économique est dominée par le petit-commerce des femmes (les étalages, la friperie, les ventes de tissus, la vente de poisson et de fruits et légumes, etc.). Tandis-que les hommes n’occupent que les boutiques de vente de denrées alimentaires. Il n’y a pas de grossiste.

A défaut d’existence d’un marché municipal, le point de vente actuel se situe au niveau du centre et polarise l’essentielle des activités commerciales. Nous avons dans le tableau ci-dessous la liste des équipements marchands.

Tableau n° 26 : recensement des différents équipements marchands

Type d'activité	Nombres	Type d'activité	Nombres
Photocopies	01	Vente de poisson	07
Etalages	57	Vente de matériels électroniques	01
Souks	05	Pneumatiques	01
Vente de viande	02	Boutiques	39
Vente cassette audio vidéo	01	Ateliers métalliques	01
Cyber	01	Vente de produits cosmétiques	01
Studio photo	02	Atelier coiffure	01
Friperie	01	Atelier couture	08
Tissage des nattes			

Source : Enquêtes Elaboration PIC Guédé Chantier, 2010

La majorité des boutiques est gérée par des commerçants Maures et Wolofs qui sont installés tout au long de la voie principale. Les étalages se trouvent en face des souks qui limitent l'espace du marché. Chaque Samedi se tient le marché hebdomadaire de la commune où viennent des commerçants d'origines diverses localités à savoir: Ndioum ; Mbour ; Diourbel ; Touba ; Agnam Tonguel ; Gamadji Sarré ; Gaddou Zoogga ; Diéry et de Médina Ndiayebé.

Le secteur est assez dynamique à cause des produits frauduleux provenant de la Mauritanie, la diversité des activités agricoles, des produits de l'élevage et de sa position entre Podor, Ndioum et Richard Toll. Sur le plan organisationnel, nous avons une association des commerçants regroupant l'essentiel des actifs du secteur de la commune. Mais, ils rencontrent des difficultés qui entravent leur bon fonctionnement. Il s'agit principalement:

- L'étroitesse du marché parce que le site est limité et localisé sur la voie publique a cote du canal d'irrigation des champs. En revanche, le PNDL a financé la construction d'un nouveau marché pour un montant de 25 millions de francs CFA
- L'insécurité due au manque d'éclairage public et à la proximité de la voie principale ;
- L'insalubrité et de l'hygiène (face du canal d'irrigation pollue, conservation des produits, gestion des ordures, routes non bitumées) ;
- L'occupation anarchique de l'espace par les vendeurs, les voitures et les charretiers ;
- L'éloignement des zones d'approvisionnement et du mauvais état des routes qui ne facilite pas les flux;
- L'absence de cadre de concertation entre autorités municipales et commerçants pour la collecte des recettes fiscales.

6.2. Contribution du secteur aux recettes municipales

Marqué par l'informel, le commerce local ne contribue en aucun cas dans les recettes de la commune alors qu'il est un secteur pourvoyeur de richesse. Ainsi, la commune gagnerait beaucoup à collecter ses recettes pour l'aménagement d'un marché municipal qui restent parmi ses préoccupations. La seule recette collectée est la patente et les taxes des boutiques.

.

Tableau n° 27 : les équipements marchands pouvant contribuer aux recettes fiscales

Types d'équipement	Montant à payer	Nombre
Patente	500000F/an	
Etalages	100F/J/P	57
Souk	5000/mois	05
Boutiques	2000F/J/P	39
Marchés hebdomadaires	100F/commerçants	65

Source : *Enquête Elaboration PIC Guédé Chantier, 2010*

Tableau n°28 : diagnostic du secteur commerce

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
Difficultés d'approvisionnement et d'écoulement des produits	Mauvaises qualités des routes Faiblesse du pouvoir d'achat Absence de contrôle et de suivi des produits	Limite des produits vendus Vente des produits frauduleux Vente de produits non contrôlé	Proximité de la Mauritanie
Mauvaise gestion du marché	Absence d'éclairage de la voie principale insalubrité Occupation anarchique de l'espace Stationnement des charretiers et voitures de transport Absence de marchés construits	Manque de sécurité Mauvaise gestion des ordures Etroitesse du marché Absence de chambre froide pour les poissons et viande Absence de grossistes	Existence d'espace dans le Diery Importance des actifs du secteur Existence de produits (agricoles ; halieutiques
Absence de recettes fiscales	Absence de collecteurs Aucune concertation entre autorités municipales et commerçants	aucune prise en charge des préoccupations des commerçants par le conseil municipal Faible taux du PLB	Existence d'une association des commerçants

V. Les secteurs d'appui à la production

1. Le Transport

Le déplacement à Guédé Chantier relève d'un véritable problème à cause de l'absence d'un système de transport fiable. Car, hormis quelques charrettes (20 maximum), deux taxis brousse, une camionnette et quelques particuliers, il n'existe pas d'autres moyens de transport urbain. Pourtant, la commune dispose d'une voie principale en latérite de 4km, reliant la nationale à la commune, de deux voies secondaires et des pistes sableuses. La commune souffre beaucoup de l'enclavement surtout pendant l'hivernage où les routes en mauvaises état deviennent impraticables.

Les charrettes assurent la liaison entre la nationale 2 et la commune, le transport des marchandises et des produits agricoles lors des campagnes saisonnières.

Quant au taxis-brousse, malgré leur vétusté, assurent le trajet interurbain: Guédé-Ndioum tous les jours et le transport des produits agricoles vers les marchés de la zone durant les campagnes d'oignon et de tomate.

Le seul avantage de la commune en matière de transport est la présence de la nationale 2 qui facilite le déplacement vers le reste de la région et du pays par les bus ou taxis interurbains venant de Ndioum ou la région de Matam.

Il faut noter le fait que la plupart des charretiers viennent des villages de Lérabé, de Médina Féresbé et d'Agnam contrairement à ceux résidents dans la commune qui n'effectue le travail que pendant la saison morte. Le lieu de stationnement des charrettes est au niveau du marché.
Par ailleurs, aucun regroupement des transporteurs n'est noté pour mieux redynamiser le secteur de même que la commune n'enregistre aucune recette venant d'eux.

Les charretiers se plaignent beaucoup de la concurrence avec les taxis brousse résultat d'un manque d'organisation de l'activité. Cependant, les populations préfèrent voyager sur les camionnettes ou taxis brousse plutôt qu'avec les charrettes qui présentent beaucoup de risques. Toutes interventions dans ce secteur doit préalablement être une réfection du réseau routier pour mieux espérer la mise en place d'un bon système de transport terrestre.

Il n'existe aucun trafic sur la voie fluviale. Les pirogues des pêcheurs assurent les traversées sur l'autre rive sans aucune mesure de précaution. Ce qui explique la fréquence des noyades (un cas de noyade tous les six mois). Notons que l'absence de contrôle fait que cette voie est utilisée pour le passage des produits de fraude venant de la Mauritanie.
D'autres déterminants sont à chercher dans la léthargie du secteur: il s'agit du commerce et de l'agriculture, piliers de l'économie locale qui ne parviennent plus aujourd'hui à offrir des produits attrayants au reste du pays.

Tableau n° 29 : diagnostic du secteur du transport

Contraintes	Causes	Conséquences	Atouts
Faible dynamique du transport	-absence des moyens de transport - vétusté du parc automobile existant - absence d'un garage - mauvaises état des routes - absence du trafic fluvial	- léthargie du secteur - faible source de revenus - enclavement de la zone - absence d'organisation du secteur	- Présence des potentialités - Présence des ressources humaines

2. Entreprenariat local

2.1. Les sources de financement

La commune, du fait de la faiblesse de ses moyens financiers, ne dispose pas d'un fond d'appui à l'initiative local. Cependant, il existe des sources de financement qui peuvent être accessibles à toute personne ou groupements de personnes éligibles. C'est ainsi que nous pouvons citer entre autres:
La mutuelle des femmes de Guédé Chantier appelé « Mutuelle Diwan Tooro » mise en place par l'ENDA PRONAT. Elle a été créée en 2005 et est composé de 186 de personnes individuelles et de 27 Groupement de Promotion féminines (GPF). Elle a pour siège la case foyer des femmes.

La CNCAS qui est une banque formelle finance principalement les activités agricoles à travers les sections villageoises regroupées autour de la cuvette.

Tableau n° 30 : caractéristiques des différentes sources de financement disponibles

Sources de financement	Cibles	Montant du financement (FCFA)		Durée du prêt (mois)	Taux d'intérêt (%)	Différé (mois)	Apport personnel (%)	Garanti
		Minimum	Maximum					
Mutuelle Diwan Tooro	Individuels 186	20000	25000	4à6	15	néant	15	Epargne et crédit
	Groupements 27							
CNCAS	Agriculteurs (riz et tomate)	51 millions pour toutes les sections (soit 200000F/HA)		9mois	7,5	néant	10% intrants et 20% matériels	

Source : Enquête Elaboration PIC, Guédé Chantier, 2010

3. La gouvernance locale

3.1. Les compétence de la commune

Les compétences de la commune se situent à deux niveaux: les compétences générales et les compétences transférées.

Les compétences générales sont: la promotion du développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique de la commune l'organisation de l'aménagement du territoire et de la planification dans le respect de l'intégrité de l'autonomie et des attributions de la commune.
En ce qui concerne les compétences transférées, les articles 16 et 53 de la loi 96-07 du 22 mars 96 précisent les nouveaux pouvoirs dévolus aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation qui sont au nombre de 9.
Il s'agit :

- l'environnement,
- la gestion des affaires domaniales
- l'assainissement et la gestion des ressources naturelles ;
- la santé et l'action sociale ; la jeunesse, les sports et les loisirs ;
- la culture;
- l'éducation ;
- l'alphabétisation et la promotion des langues nationales et la formation professionnelle,
- la planification,
- l'aménagement du territoire,
- l'urbanisme et l'habitat.

3.2. La gestion du Conseil municipal

3.2.1. Le cadre institutionnel

Les institutions de la commune sont principalement constituées de l'exécutif et du conseil municipal. En ce qui concerne l'exécutif, seul le maire politiquement élu détient le pouvoir alors que le conseil municipal constitue l'organe délibérant.

3.2.1.1. Le pouvoir exécutif

L'équipe exécutive est constituée de trois membres, le maire et ses deux adjoints. Le secrétariat général comprend le secrétaire municipal et deux secrétaires.

Cependant, du fait du non résidence dans la commune, du Maire et du 1er adjoint, le 2nd adjoint assure pleinement ses fonctions. Le secrétariat municipal général, du fait du manque de personnel qualifié souffre d'un problème d'organisation. C'est ainsi que le secrétaire municipal fait pratiquement tout le travail. Le manque de moyens logistiques et didactiques accentue les difficultés de l'équipe municipale et remet en cause son efficacité dans l'exécution de sa mission.

3.2.1.2. Le Conseil municipal (pouvoir délibérant

Le conseil municipal est constitué de 40 membres y compris ceux du bureau municipal. Le conseil municipal est un organe délibérant composé de 36 hommes et de 4 femmes.
Le niveau d'instruction du conseil municipal est faible car la majorité des élus ne savent ni lire et ni écrire.

Le fonctionnement du conseil municipal repose sur la tenue de réunions: les sessions ordinaires (quatre fois l'année) et les sessions extraordinaires sur la demande du Maire. Néanmoins, le taux de présence est moyen (50% à 75%). Les réunions sont ouvertes aux membres du conseil municipal et aux représentants de l'état (Préfet et services techniques). Mais, le droit de vote est quant à lui exclusivement réservé aux conseillers municipaux. Les femmes n'ont aucune responsabilité accrue sur le conseil.

Dans le cadre de la décentralisation, 17 commissions ont été mises en place au niveau du conseil municipal. L'absence de mode de fonctionnement bien défini et le manque de moyens financiers et matériels ne permettent pas aux commissions de jouer un rôle concret dans la vie active de la commune.

3.3. Les relations de la commune avec les acteurs du département

Le développement local est une démarche basée sur la construction et la gestion de partenariat et une mobilisation des divers acteurs.

La naissance de la collectivité étant récente, la commune ne dispose que de peu de partenaires externes. Parmi eux on peut citer l'Enda Pronat, le Counter Part International, le Partenariat, l'ARD, l'Etat, la SAED, l'ANCAR. Du côté de la société civile, nous avons: les Organisations Communautaires de Base (OCB).

3.3.1. Les partenaires financiers

- Le PARTENARIAT intervient dans la commune depuis l'année 2010 pour l'élaboration du PIC et la mise en place des conseils de quartiers. Ce partenariat vise à doter à la collectivité un document de planification pour un horizon de 6ans et de réorganiser la dynamique organisationnelle en place.

- Le PADER qui mène des activités dans les domaines de l'éducation et la formation, a construit des salles de classes dans le CEM et dans l'école primaire;
- L'ENDA PRONAT a beaucoup aidé la commune dans l'accès au crédit et à l'épargne et la promotion des transformations agroalimentaire ;
- Le Countrepart International appui la case des touts petits en vivres et aliments et les pêcheurs à accéder à un financement et à la promotion de l'activité et les pêcheurs pour accéder au crédit et aux matériels de pêche.

3.3.2. Les partenaires techniques

Les partenaires techniques sont :

- ***La Société d'Aménagement et d'Exploitation des Eaux du Delta et de la Falémé (SAED) :*** est une structure étatique d'appui aux acteurs locaux à travers une assistance technique, l'aménagement hydro agricole, l'alphabétisation, l'accès au crédit, l'encadrement des OP. Les interventions s'orientent surtout vers le Walo ;
- ***L'Agence Nationale de Conseil Agricole Rural (ANCAR) :*** dont la mission est d'accompagner l'appui conseil, l'assistance technique aux OP (CLCOP), l'élaboration et la mise en œuvre de projets.
- ***L'Agence Régionale de Développement (ARD)*** : est une structure qui travaille dans le cadre de la décentralisation avec les collectivités locales pour la coordination des études en matière de développement local et de bonne gouvernance. Elle a été crée dans le but d'apporter une assistance aux collectivités locales dans leur processus de bonne gouvernance. Elle appuie l'élaboration du PIC.
- ***La Maison Familiale Rurale (MFR) :*** qui s'oriente vers des actions comme l'appui aux AGR, les actions sociales, le maraîchage, l'embouche.

3.3.3. Les organisations communautaires de base (OCB)

Les études diagnostiques révèlent l'existence de plusieurs OCB évoluant dans la communauté rurale et souvent au-delà même. Il existe au moins 65 associations de développement à la base. Il faut toute fois préciser que si certaines OCB sont officiellement reconnues avec leur récépissé, d'autres par contre évoluent dans l'informel.

Ces acteurs définissent généralement des objectifs à caractère social et économique avec des actions visant essentiellement au rapprochement des différentes catégories sociales résidant dans la même localité. Il importe cependant de rappeler le rôle prépondérant des femmes dans ces structures de base ; ce qui leur confère une crédibilité à l'égard des partenaires au développement.

Les études liées au diagnostic révèlent l'existence de plusieurs types d'organisations de développement à la base dont les plus importants sont les GPF, les GIE, les ASC et les comités de gestion.

3.3.3.1. Les Groupements de Promotion Féminine

Les groupements de promotion féminine font partie des acteurs les plus dynamiques dans la commune. Les femmes qui sont les principales actrices de ces structures développent beaucoup d'activités socioéconomiques et contribuent de manière forte à l'économie locale.

Les principales activités menées par les femmes dans la zone sont essentiellement l'agriculture, le maraîchage, l'embouche, la teinture, la couture, la tontine, le commerce, la transformation, le crédit revolving etc…
Il faut cependant noter que malgré leur dynamisme, ces groupements souffrent de nombreuses contraintes qui les empêchent de mener à bien leurs activités. Il s'agit notamment d'un manque de formation, des difficultés d'accès au crédit, d'un manque de cadre de concertation, de l'insuffisance d'un partenariat, etc.

3.3.3.2. Les Groupements d'Intérêt Economique.

Les Groupements d'Intérêts Economique se caractérisent par leur diversité dans leur organisation et dans leur mode de fonctionnement. On distingue que des GIE d'agriculture, (11) et d'éleveurs (01) dont le point commun est l'orientation vers des actions de développement.

La plupart des GIE évoluant bénéficient aujourd'hui de facteurs assez favorables pour le développement de leurs activités. Il s'agit notamment d'un encadrement de la SAED, de la facilité d'accès à l'eau, de la disponibilité des terres aménagées, de la présence de nombreuses institutions financières décentralisées, du nombre important de marchés hebdomadaires, etc. Les principales activités qui sont menées au sein de ces structures sont la prestation de service, le commerce, l'agro pastoralisme.

Toutefois, ces efforts consentis par les différents acteurs butent aujourd'hui sur un ensemble de facteurs bloquant que sont le manque de moyens matériels et financiers, la faiblesse du niveau de formation des membres, le manque de soutien des partenaires, etc.

3.3.3.3. Les Associations Sportives et Culturelles

La commune compte beaucoup d'Associations Sportives et Culturelles; ce sont des organisations de jeunesse dont les activités principales sont le sport et la culture.

Les activités se passent durant les trois mois de vacances pendant lesquels tous les élèves et étudiants reviennent dans la commune. Ils se caractérisent par un manque de dynamisme qui est soit lié en grande partie à l'insuffisance de leurs moyens. Les principaux moyens dont ils disposent proviennent soit des cotisations, soit du soutien du Conseil Municipal. Les activités principales sont le sport, la culture et le loisir.



TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

I. La vision
II. Les objectifs et les actions de développement
III. La planification

TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

I .La vision

Après la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992, le Sénégal a mis en place en 1995, une Commission Nationale pour le Développement Durable qui a pour objectif d'élaborer une stratégie nationale sur le Développement Durable et d'assurer un suivi de l'intégration de l'Agenda 21[3] dans les différentes politiques sectorielles du pays. Un des derniers rapports important à été rédigé pour le Sommet Mondial de Développement Durable de Johannesburg en 2002. L'analyse de ce rapport montre que les différents secteurs du développement durable ont plus ou moins été visés par les décideurs politiques du développement au Sénégal.

Si les différents secteurs ont été visés, le résultat escompté qui était la prise en compte effective des recommandations par rapport au développement durable ne sont toujours pas une réalité. En revanche, des points positifs sont remarquable notamment la prise en compte des préoccupations environnementale dans les politiques sectorielles de développement. La volonté du Maire de **faire de Guédé-Chantier une « éco-commune »** illustre cette prise de conscience.

Néanmoins le Sénégal se retrouve confronté à de nombreuses contraintes pour atteindre les objectifs du développement durable. Les principales contraintes sont :

- l'absence d'éducation, d'information et de formation environnementale fondamentale pour la compréhension du concept de développement Durable
- la non valorisation du potentiel existant en matière de gestion écologiquement rationnelle des ressources de l'environnement
- l'absence de capacités technique matérielles, institutionnelles et adéquates.

II. Les objectifs de développement

Il convient donc de définir les orientations de la commune sur du long, court et moyens terme pour atteindre en tant que possible les objectifs du développement durable conformément à la vision définie ci-dessus .C'est dans ce but, suite à la restitution du bilan diagnostic du PIC le 10 juin 2011, que quatre orientations générales ont été choisies :

OG1 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base et l'assistance des couches défavorisées

OG2 : Développer une économie durable

OG3 : Aménager un cadre de vie durable

OG4 : Renforcer les capacités de gouvernance locale et participative

Ces orientations générales sont les objectifs de la commune sur du long terme, elles doivent faire l'objet de précisions. Effectivement, pour chaque orientation des objectifs spécifiques accompagnés de projets seront définis. Les objectifs spécifiques constituent la vision à court terme de la commune.

3 Agenda 21 est un plan d'action pour le XXIème siècle adopté par 173 chefs d'État (dont le Sénégal) lors du sommet de la Terre à Rio en 1992. L'agenda 21 comporte 40 chapitres qui constituent un plan d'action des secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans de nombreux domaines (santé, pauvreté, logement, pollution de l'aire, gestion des ressources en eau et de l'assainissement, gestion des déchets.....). Les collectivités territoriale sont appelées à mettre en place à leur échelle, les principes du développement durable.

Une stratégie de développement durable doit être pleinement intégrée dans le processus budgétaire de sorte que chaque programme d'action soit doté des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés et ne reste pas une liste de voeux pieux. Il faut donc que les objectifs soient ambitieux mais réalistes par rapport à ces contraintes.

Les projets devront être accompagnés de système de suivi et d'évaluation permanents reposants sur des indicateurs clairs pour suivre et orienter le progrès. Ces indicateurs devront donc être définis et être intégrés aux stratégies de façon à permettre de guider le processus de décision mais aussi pour mesurer le progrès et tirer les enseignements, de les faire partager et d'alerter les responsables lorsqu'un changement d'orientation s'impose.

2.1. Les Objectifs spécifiques

OG1 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base et l'assistance des couches défavorisées

Le diagnostic établi montre que des progrès sont à faire pour favoriser l'accès de la population aux services sociaux de base. L'éducation et la santé sont des leviers essentiels pour le développement. Les couches les plus défavorisées doivent être soutenus aux quotidiens pour lutter contre l'exclusion sociale. La culture, le sport et les loisirs sont des accompagnements indispensables pour favoriser le bien être des habitants.

OG1 OS1 : Atteindre la scolarisation universelle et une meilleure qualité de l'enseignement
OG1 OS2 : Assurer une couverture sanitaire de bonne qualité à tous
OG1 OS3 : Dynamiser les actions sociales
OG1 OS4 : Amélioration du taux de couverture en eau potable
OG1 OS5 : Dynamiser et diversifier les activités sportives et culturelles.

OG 2 : Développer une économie durable.

La commune de Guédé dominé par l'agriculture doit valoriser ce secteur en renforcent les capacités de production. La pêche et l'artisanat sont également des domaines dans lesquels des efforts doivent être faits afin de diversifier et valoriser l'offre commerciale. L'industrie est à ce jour inexistant d'où la nécessité de lancer le secteur industriel.

OG2 OS1 : Dynamiser la filière agricole
OG2 OS2 : Améliorer le circuit de commercialisation
OG2 OS3 : Dynamiser la filière de l'élevage
OG2 OS4 : Dynamiser l'artisanat et la pêche

OG 3 : Aménager un cadre de vie durable

Le bilan diagnostic montre qu'aujourd'hui, la commune de Guédé ne respecte pas les principes d'une éco-commune notamment au niveau de l'aménagement du cadre de vie. Un réseau d'assainissement performant est nécessaire pour lutter contre la prolifération de maladie, et pour assainir la ville.

La gestion des ressources naturelles n'est actuellement pas efficace pourtant la commune est victime de déforestation. Il convient de protéger la biodiversité pour les générations futures et présentes. De ce fait, l'urbanisation doit être contrôlée. Enfin, l'accès à l'énergie est une composante essentielle du développement économique et social et l'énergie renouvelable doit être la priorité pour une éco-commune.

OG3 OS1 : Contrôler l'urbanisation par le contrôle de l'occupation anarchique de l'espace
OG3 OS2 : Gestion durable des ressources naturelles
OG3 OS3 : Améliorer l'accès à l'électricité
OG3 OS4 : Améliorer l'accès au télécommunication
OG3 OS5 : Dynamiser le secteur du transport

OG 4 : Renforcer les capacités de gouvernance locale et participative

En tant qu'éco commune, Guédé-chantier doit promouvoir une bonne gouvernance locale en renforcent les capacités de la gouvernance locale et en favorisant la participation citoyenne.
Le renforcement des capacités est « le processus par lequel les particuliers, les groupes, les organisations, les institutions et les sociétés accroissent leurs aptitudes à exercer des fonctions essentielles, résoudre des problèmes, définir et remplir des objectifs; et à comprendre et à gérer leurs besoins en développement dans un contexte global et de manière durable » Cette définition équivaut, selon la Banque Mondiale (1997), à investir dans les personnes, les institutions et les pratiques qui, ensemble, permettent à un pays, à une région ou une commune d'atteindre ses objectifs de développement durable.

La commune doit rendre effective la participation citoyenne afin que les habitants aient conscience des enjeux du développement durable d'une commune. Les habitants doivent se sentir acteurs du projet pour y participer et permettre sa réalisation.

OG4 OS1 : Renforcer les capacités institutionnelles du Conseil Municipal

OG4 OS2 : Renforcer les capacités organisationnelles des acteurs locaux pour une meilleure mise en œuvre et un meilleur suivi des initiatives de développement

OG4 OS2 : Améliorer le taux de recouvrement des taxes municipales.

III. LE PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL

OG	Actions	Localisation	Partenaires	Nombre	Cout Unitaire	Montant	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OG1	**OG1 OS1 : Atteindre la scolarisation universelle et une meilleur qualité de l'enseignement**											
	Construction d'une case des touts petits		Commune, État, PNDL	1	15 000 000	15 000 000		15 000 000				
	Construction de toilettes	Ecole 1		1	1 000 000	1 000 000		1 000 000				
	Réhabilitation de la toiture des salles de classe	Ecole 1		1	150 000	150 000	150 000					
	Ouverture de salle d'alphabétisation	Guédé, Diéry, Founangué et Brigal		4	1 500 000	6 000 000		3 000 000	3 000 000			
	Equipement de la case des touts petits			1	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
	Acquisition de cantine scolaire pour la case des touts petits	Commune		5	2 500 000	12 500 000		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Affectation du personnel pour la cantine scolaire		CGE, Commune	4	500 000	2 000 000			500 000	500 000	500 000	500 000
	Construction de 2 salles de classe	École 2		2	6 500 000	13 000 000		13 000 000				
	Electrification des écoles (énergies renouvelables)	École 2 École 3 (Dièry)		2	500 000	1 000 000		500 000	500 000			
	Construction de murs de clôture	Dierry (École 3) École 1	PNDL/FNPA	2	3 000 000	6 000 000		3 000 000	3 000 000			
	Plantation de haies vives, brise vent en clôture	École 1École 2École 3 (Dierry)		3	250 000	750 000	250 000	500 000				
	Acquisition du matériel didactique	Toutes les écoles et le collège		2	2 500 000	5 000 000		2 500 000		2 500 000		

Plantation d'arbres fruitiers et de maraichage	Toutes les écoles et le collège		4	150 000	600 000		600 000				
Recrutement de Gardiens	École 1 École 2		5	840 000	4 200 000		840 000	840 000	840 000	840 000	840 000
Ouverture d'une nouvelle école avec la construction de deux salles et un bloc administratif	Commune		1	15 000 000	15 000 000				15 000 000		
Equipement de la nouvelle école	Commune		1	10 000 000	10 000 000				10 000 000		
Construction de 3 salles de classe	Collège		3	6 500 000	19 500 000		19 500 000				
Construction mur de clôture	Collège		1	5 000 000	5 000 000			5 000 000			
Recrutement de Gardiens	Toute les écoles et le collège		6	300 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
Création et aménagement de jardin scolaire (espace vert et hangard)			4	500 000	2 000 000		2 000 000				
Création de pépinière scolaire toutes espèces			4	250 000	1 000 000		1 000 000				
Renforcement du personnel qualifié											
Appui aux APE pour l'organisation des examens		Partenariat	6	300 000	1 800 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Appui à la formation des enseignants aux enjeux du développement durable		Partenariat	3	500 000	1 500 000	500 000		500 000		500 000	
Appui à l'éducation et à la sensibilisation des enjeux environnementaux des élèves		Partenariat	6	500 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Création d'un lycée HQE	Commune		1	200 000 000	200 000 000						200 000 000
Equipement du lycée	Commune		1	300 000 000	300 000 000						300 000 000

Affectation du personnel qualifié pour le lycée	Commune										
Création de centre de formation professionnel	Commune		1	20 000 000	20 000 000					20 000 000	
Equipement du centre de formation professionnel	Commune		1	25 000 000	25 000 000					25 000 000	
Affectation du personnel qualifié pour le centre de formation professionnel	Commune										
Réhabilitation des daaras traditionnelles	Commune		6	500 000	3 000 000		3 000 000				
Équipement des daaras traditionnelles	Commune		6	1 000 000	6 000 000		6 000 000				
Construction et équipement d'une daara moderne	Commune	Etat, Commune, PTF	1	25 000 000	25 000 000			25 000 000			
Aquisition des manuels et des fournitures pour la daara moderne	Commune		6	500 000	3 000 000			3 000 000			
Réhabilitation de la classe d'alphabétisation	Tivaoune		1	750 000	750 000	750 000					
Equipement de la classe d'alphabétisation	Tivaoune, Fresbé	Commune, PAPA, PNDL	2	750 000	1 500 000	1 500 000					
Acquisition d'une bibliothèque municipale	Commune	Commune, État, PNDL	1	10 000 000	10 000 000		10 000 000				
Total OG1 OS1					**727 050 000**	**5 750 000**	**91 540 000**	**46 440 000**	**33 940 000**	**51 940 000**	**506 440 000**

OG1 OS2 : Assurer une couverture sanitaire de bonne qualité à tous												
	Création d'un dispensaire urbain	Diéry		1	25 000 000	25 000 000					25 000 000	
	Réhabilitation du poste de santé : toilettes, salle d'attente fonctionnelle, toiture	Poste de santé		1	17 500 000	17 500 000		17 500 000				
	Construction de 4 salles d'hospitalisation dans l'enceinte du poste de santé			4	750 000	3 000 000		1 500 000		1 500 000		
	Equipement du poste de santé : lits, matelas, draps, détergents.....			1	14 000 000	14 000 000	14 000 000					
	Equipement de la salle d'accouchement			1	2 500 000	2 500 000		2 500 000				
	Ouverture d'un service d'échographie			1	5 000 000	5 000 000			5 000 000			
	Acquisition d'une ambulance médicalisée			1	40 000 000	40 000 000		40 000 000				
	Ouverture d'un dépôt de médicament	Commune		1	5 000 000	5 000 000	5 000 000					
	Acquisition d'un appareil d'incinération	Poste de Santé		1	500 000	500 000				500 000		
	Reboisement du poste de santé			1	100000	100 000		100 000				
	Erection du poste de santé en centre de santé de référence											
	Organisation de campagne d'information et sensibilisation pour les CPN			6	500 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
OG1	Création d'un centre de renforcement nutritionnel		Terre des hommes	1	2 500 000	2 500 000				2 500 000		

	Mise en place d'unité mobile d'information et de sensibilisation sur les IST et maladies endémiques	Poste de santé		1	2 500 000	2 500 000	2 500 000					
	Affectation d'un agent d'hygiène			1								
	Recrutement d'un gardien	Poste de Santé		1								
	Mise en place d'un système de gestion des déchets sanitaires			1	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
	Renforcement de capacité (intellectuelle, technique, logistique) du personnel sanitaire			6	2 500 000	15 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Total OG1 OS2					**140 600 000**	**24 500 000**	**69 600 000**	**8 000 000**	**7 500 000**	**28 000 000**	**3 000 000**
OG1	**OG1 OS3 : Dynamiser les actions sociales**											
	Renforcement organisationnel des associations des personnes vivant avec un handicap	Commune		1	250 000	250 000	250 000					
	Création d'un centre de formation pour des personnes en situation de handicap	Commune		1	5 000 000	5 000 000				5 000 000		
	Mise en place d'un fonds d'autonomisation des personnes en situation d'handicap			1	15 000 000	15 000 000		7 500 000	7 500 000			
	Création d'un centre d'action sociale	Commune		1	2 500 000	2 500 000		2 500 000				
	Mise en place d'un centre de planification familiale	Commune		1	2 500 000	2 500 000		2 500 000				
	Création d'une mutuelle de santé et d'un centre de planification familiale	Commune		1	1 000 000	1 000 000			1 000 000			
	Total OG1 OS3					**26 250 000**	**250 000**	**12 500 000**	**8 500 000**	**5 000 000**	**0**	**0**

	OG1 OS4 : Accès à l'eau potable pour tous les habitants											
OG1	Construction d'un mur de clôture pour sécuriser le forage	Commune		1	1 000 000	1 000 000		1 000 000				
	Plantation d'haies vives autour du forage	Commune		1	100 000	100 000	100 000					
	Extension d'un réseau AEP 900 m (tuyaux PVC 90 cm diamètre)	Tivaouane	Commune, PEPAM, CI, ASUFOR	1	1 500 000	1 500 000		1 500 000				
	Extension d'un réseau AEP 276 m (tuyaux PVC 63 cm diamètre)	Guédé		1	500 000	500 000		500 000				
	Extension du réseau AEP 331 m (tuyaux PVC 63 cm diamètre)	Founangé		1	750 000	750 000		750 000				
	Extension d'un réseau AEP 120 m (tuyaux PVC 63 cm diamètre)	Brigal		1	250 000	250 000		250 000				
	Entretien régulier du réseau AEP	Commune		6	500 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Construction de logements (deux chambre et latrines) pour les gardiens			1	5 000 000	5 000 000					5 000 000	
	Construction des bornes fontaines	Fresbé		2	50 000	100 000			100 000			
	Construction des bornes fontaines	Brigal		2	50 000	100 000			100 000			
	Promotion des branchements sociaux pour les familles démunies	Commune		3	1 000 000	3 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000
	Construction d'un bureau de liaison	Commune		1	1 000 000	1 000 000		1 000 000				

	Recrutement d'un gardien pour le forage	Commune		1	600 000	600 000			600 000			
	Acquisition d'un forage alimenter par une source d'énergie renouvelable	Diéry		1	50 000 000	50 000 000			50 000 000			
	Acquisition d'un deuxième château d'eau	Tivaounne	PEPAM, CI, ASUFOR	1	15 000 000	15 000 000						15 000 000
	Renforcement de capacités ASUFOR (floteur, gestion et informatique)	Commune		2	500 000	1 000 000	500 000			500 000		
	Total OG1 OS4					**82 900 000**	**1 100 000**	**6 500 000**	**51 300 000**	**2 000 000**	**5 500 000**	**16 500 000**
OG1	**OG1 OS5 : Dynamiser et diversifier les activités sportives et culturelles**											
	Acquisition d'un plateau sportif multi-fonctionnel	Commune		1	25 000 000	25 000 000	25 000 000					
	Renforcement organisationnel des ASC	Commune		2	300 000	600 000	300 000			300 000		
	Construction d'un foyer des jeunes	Commune		1	15 000 000	15 000 000			15 000 000			
	Diversification des activités sportives et culturelles (théâtre, basket....)	Commune		3	2 500 000	7 500 000	2 500 000		2 500 000		2 500 000	
	Réhabilitation et équipement des locaux du centre culturel	Commune		1	10 000 000	10 000 000		10 000 000				
	Création d'un agenda culturel	Commune		1	250 000	250 000		250 000				
	Organisation de journées culturelles de Guédé chantier	Commune		3	5 000 000	15 000 000	5 000 000		5 000 000		5 000 000	
	Organisation d'oscar des vacances	Commune		6	1 000 000	6 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Total OG1 OS5					**79 350 000**	**33 800 000**	**11 250 000**	**23 500 000**	**1 300 000**	**8 500 000**	**1 000 000**
	Total OG1					**1 056 150 000**	**65 400 000**	**191 390 000**	**137 740 000**	**49 740 000**	**93 940 000**	**526 940 000**

OG2	**OG1 OS2 : Dynamiser la filière agricole**											
	Mise en place d'un plan de renforcement de capacité des acteurs agricoles			1	500 000	500 000	500 000					
	Réaliser une étude de filière dans le but de trouver les spécificités du potentiel agricole			1	2 500 000	2 500 000		2 500 000				
	Création de magasin de stockage d'intrants agricoles			1	10 000 000	10 000 000		10 000 000				
	Réhabilitation de la cuvette de Guédé		MCA, VITAL, SAED, ANCAR	1	350 000 000	350 000 000		175 000 000	175 000 000			
	Renouveler le matériel agricole	Commune	Etat, CNCAS, MCA	3	250 000 000	750 000 000	250 000 000		250 000 000		250 000 000	
	Favoriser la fertilisation biologique	Commune	Bioferty, ENDA	6	25 000 000	150 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Unification des organisations de producteurs (adhésion des producteurs à l'APOV et CNCFTS)	Commune	Etat, APOV	1	500 000	500 000	500 000					
	Mise en place d'une ligne de crédit pour les agriculteurs et les eléveurs			6	50 000 000	300 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	Total OG2 OS1					**1 250 000 000**	**275 000 000**	**200 000 000**	**450 000 000**	**25 000 000**	**275 000 000**	**25 000 000**
OG2	**OG2 OS2 : Améliorer le circuit de commercialisation**											
	Construction d'un marché municipal moderne	Commune	PNDL	1	25 000 000	25 000 000	25 000 000					
	Acquisition d'un magasin de stockage du matériel piscicole	Commune		1	2 000 000	2 000 000		2 000 000				
	Mise en place d'une unité de transformation laitière	Commune	Partenariat, Etat, élevage, PRP	1	15 000 000	15 000 000			15 000 000			
	Mise en place d'unités de transformation des produits agricoles	Commune		3	10 000 000	30 000 000			30 000 000			
	Création d'unités de transformations labéllisées	Commune		1	1 500 000	1 500 000			1 500 000			

	Organisation d'une campagne de marketing pour les produits labellisés			1	500 000	500 000			500 000			
	Construction de magasins de stockages de produits agricoles et forestiers	Commune	PDMAS	1	10 000 000	10 000 000					10 000 000	
	Construction d'un magasin pour la vente des produits issue de la pisciculture			1	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
	Diversification des marchés agricoles	Commune		6	500 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Organisation d'une foire annuelle pour les produtis de l'artisanat local			1	2 500 000	2 500 000		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Création d'une unité de transformation des produits halieutiques			1	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
	Mise en place d'un système de conservation des produits transformés (agricoles et halieutiques)			1	2 500 000	2 500 000		2 500 000				
	Accompagnement des producteur, des éleveurs et des artisants dans l'étude des marchés et la recherche de partenaires	Commune	Etat, APOV	6	500 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Total OG2 OS2					**105 000 000**	**26 000 000**	**18 000 000**	**50 500 000**	**3 500 000**	**13 500 000**	**3 500 000**
OG2	**OG2 OS3 : Dynamiser la filière de l'élevage**											
	Formation d'auxiliaires vétérinaires	Commune	Communes, Partenariat	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000					
	Création de réserves fourragères	Commune		2	2 000 000	4 000 000		2 000 000		2 000 000		
	Construction de magasin de stockage d'aliment bétail	Commune	Etat, Agriculture	1	10 000 000	10 000 000					10 000 000	
	Construction d'un parc de vaccination	Commune		1	1 500 000	1 500 000			1 500 000			
	Construction d'un abattoir moderne	Commune	ADM	1	2 000 000	2 000 000					2 000 000	
	Renforcer le plateau technique vétérinaire	Commune	Etat, ANCAR	1	500 000	500 000		500 000				

	Organisation de campagne de vaccination	Commune	Elevage	3	500 000	1 500 000		500 000		500 000		500 000
	Promotion d'un système d'élevage intensif et de la stabulation	Commune		3	3 000 000	9 000 000		3 000 000		3 000 000		3 000 000
	Lutte contre l'évasion aviaire	Commune		2	500 000	1 000 000	500 000			500 000		
	Formation et promotion pour l'apiculture			1	2 500 000	2 500 000	2 500 000					
	Mise en place d'un système d'embouche bovine	FOSTA		1	15 000 000	15 000 000		15 000 000				
	Organisation de campagne d' insémination artificielle			1	2 500 000	2 500 000		2 500 000				
	Mise en place d'un plan de renforcement des capacités des aviculteurs et des éleveurs			1	500 000	500 000	500 000					
	Mise en place d'unité de transformation des peaux en cuir	Commune		1	1 500 000	1 500 000		1 500 000				
	Total OG2 OS3					**52 500 000**	**4 500 000**	**25 000 000**	**1 500 000**	**6 000 000**	**12 000 000**	**3 500 000**
OG2	**OG2 OS4 : Dynamiser l'artisanat et la pêche**											
	Redynamisation des associations de pêcheurs	Commune		1	250 000	250 000	250 000					
	Organisation d'une session de formation pour le projet piscisole (technique de sauvetage)			1	500 000	500 000		500 000				
	Acquisition de gilet de sauvetage			1	1 500 000	1 500 000		1 500 000				

	Création d'un magasin de vente et de stockage d'équipement et de matériel de pêche			1	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
	Création d'un fonds d'accès d'intrant au matériel de pêche			1	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
	Mise en place de la pisciculture en eau vive par la création de 5 bassins dans le cours d'eau			1	1 250 000	1 250 000		1 250 000				
	Installation d'un grillage de protection autour du bassin de pisciculture	Commune		1	2 500 000	2 500 000	2 500 000					
	Acquisition d'une motopompe pour la piscisilture	Commune		1	5 000 000	5 000 000			5 000 000			
	Aménagement d'une piste d'accès pour la ferme piscicole	Commune		1	15 000 000	15 000 000				15 000 000		
	Recrutement d'un gardien et des techniciens d'eaux et forêts pour le projet piscicole	Commune		1								
	Promotion de l'adhésion des artisans à la chambre des métiers	Commune		1	250 000	250 000	250 000					
	Renforcer les capacités des artisans	Commune		1	1 500 000	1 500 000		1 500 000				
	Total OG2 OS4					**37 750 000**	**3 000 000**	**14 750 000**	**5 000 000**	**15 000 000**	**0**	**0**
	Total OG2					**1 445 250 000**	**308 500 000**	**257 750 000**	**507 000 000**	**49 500 000**	**300 500 000**	**32 000 000**
OG3	**OG3 OS1 : Contrôler l'urbanisation par le contrôle de l'occupation anarchique de l'espace**											
	Elaboration de plans directeur d'urbanisme et d'assainissement	Commune		2	5 000 000	10 000 000		5 000 000	5 000 000			
	Renforcement de la sensibilisation des populations sur la gestion de l'espace	Commune		2	250 000	500 000		250 000			250 000	
	Plaidoyer pour acquisition de nouvelles terres à usage d'habitat	Commune		2	100 000	200 000	100 000		100 000			

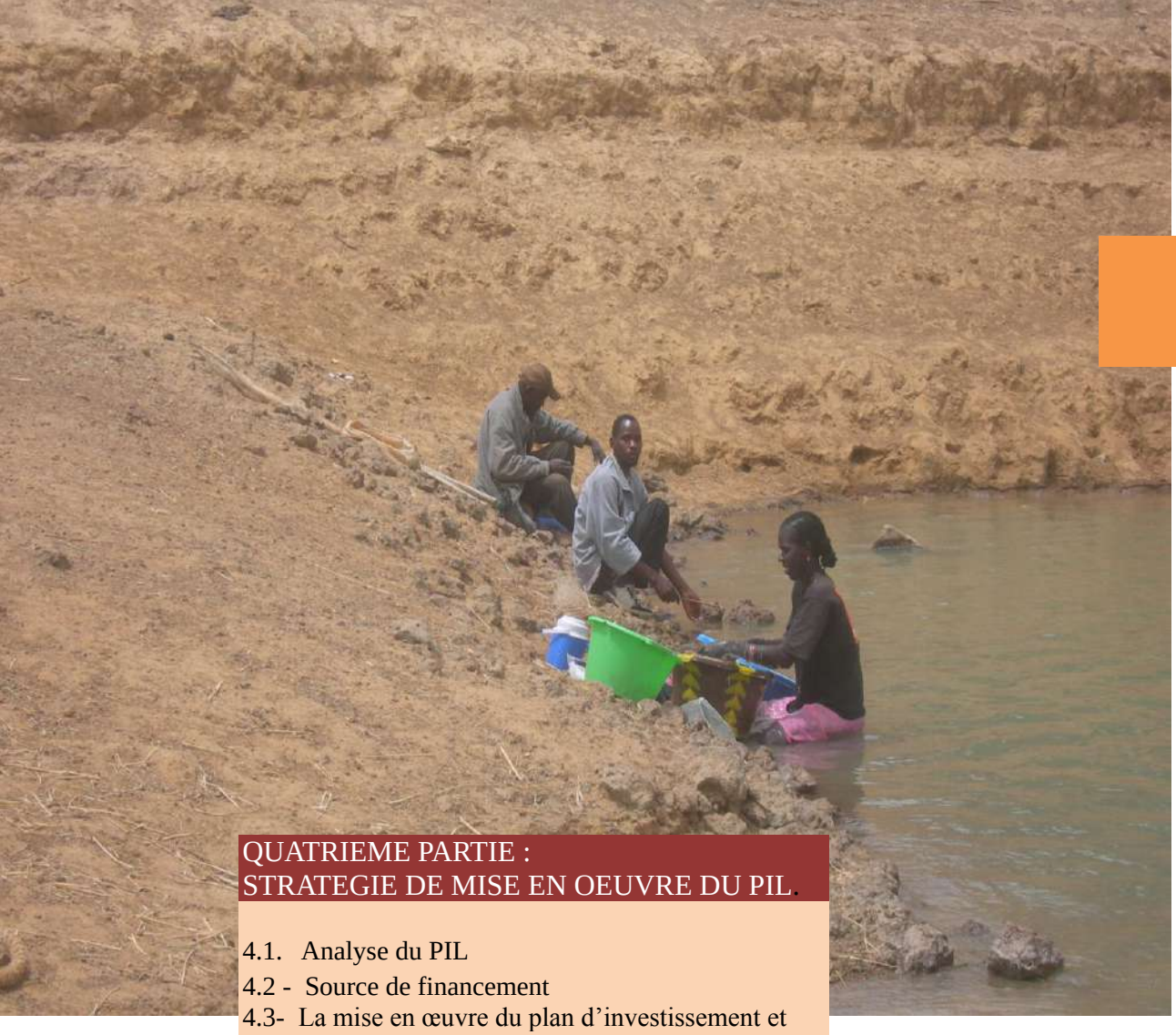
	Total OG3 OS1					**10 700 000**	**100 000**	**5 250 000**	**5 100 000**	**0**	**250 000**	**0**
OG3	**OG3 OS2 : Mise en place d'un réseau d'assainissement performant**											
	Erection d'une barrière de protection le long du canal à ciel ouvert	Commune		1	15 000 000	15 000 000		15 000 000				
	Aménagement d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères	Commune		1	2 500 000	2 500 000	2 500 000					
	Mise en place d'un système de collecte des OM avec tri sélectif	Commune		1	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
	Mise en place d'un système de traitement des OM	Commune		1	100 000 000	100 000 000		100 000 000				
	Mise en place de 15 poubelles publiques (tri sélectif)	Commune		6	1 000 000	6 000 000		2 000 000		2 000 000		2 000 000
	Mise en place d'un système de déconnexion des eaux pluviales des eaux usées	Commune		1	125 000 000	125 000 000			125 000 000			
	Construction d'une unité d'épuration des eaux usées	Commune		1	50 000 000	50 000 000			50 000 000			
	Traitement des eaux usées	Commune		4	25 000 000	100 000 000			25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Construction d'un système de collecte des eaux pluviales	Commune		1	150 000 000	150 000 000				150 000 000		
	Traitement des eaux pluviales	Commune		4	5 000 000	20 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	Organisation de campagne d'information et de sensibilisation au tris sélectif	Commune	Partenariat									
	Valorisation des déchets recyclés	Commune	Partenariat									
	Campagne de sensibilisation sur les usage du canal à ciel ouvert											
	Construction de latrines rexpectueuses des normes environnementales dans les ménages	Commune		2	25 000 000	50 000 000			25 000 000			25 000 000

	Total OG3 OS2					**623 500 000**	**2 500 000**	**122 000 000**	**230 000 000**	**182 000 000**	**30 000 000**	**57 000 000**
OG3	**OG3 OS3: Gestion durable des ressources naturelles**											
	Aménagement d'un jardin public			1	10 000 000	10 000 000		10 000 000				
	Reboisement des espaces publics	Commune		4	500 000	2 000 000		1 000 000		1 000 000		
	Reboisement des berges du fleuve Doué et des pistes d'accès	Commune		2	250 000	500 000		250 000	250 000			
	Mise en placee d'un bois communal	Commune		1	500 000	500 000			500 000			
	Promotion de l'acquisition de fours solaires	Commune		100	250 000	25 000 000				25 000 000		
	Régénération du sol	Commune		3	5 000 000	15 000 000		5 000 000		5 000 000		5 000 000
	Organisation de session de formation des commissions environnement sur la gestion des ressources naturelles	Commune		3	1 000 000	3 000 000	1 000 000		1 000 000		1 000 000	
	Lutte contre l'érosion fluviale	Commune		3	5 000 000	15 000 000	5 000 000		5 000 000		5 000 000	
	Protection de la biodiversité	Commune		6	2 500 000	15 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Restauration et conservation des ressources forestières et végétales	Commune		3	5 000 000	15 000 000		5 000 000		5 000 000		5 000 000
	Elaboration de plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles			1	7 500 000	7 500 000		7 500 000				
	Recrutement d'un gardien chargé de faire respecter le zonage											
	Valorisation des ressources forestières	Commune		6	500 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Total OG3 OS3					**101 500 000**	**9 000 000**	**21 750 000**	**9 750 000**	**39 000 000**	**9 000 000**	**13 000 000**

OG3	**OG3 OS4 : Améliorer l'accès à l'électricité**											
	Mise en place d'une plate forme multifonctionnelle énérgétique fonctionnant au Biogaz	Commune	PIDEL / Bio éco	1	22 750 000	22 750 000	22 750 000					
	Extension du réseau éléctrique au quartier Fresbè	Commune		1	10 000 000	10 000 000		5 000 000	5 000 000			
	Densification et entretien du réseau d'éclairage public	Commune		6	1 000 000	6 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Total OG3 OS5					**38 750 000**	**23 750 000**	**6 000 000**	**6 000 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**1 000 000**
OG3	**OG3 OS5 : Améliorer l'accès au télécommunication**											
	Renforcement du Réseau Tigo Expresso	Commune		1								
	Installation du réseau ADSL	Commune		1								
	Rendre fonctionnelle la salle informatique, possibilité de regroupement avec la bibliothèque			1								
	Mise en place d'une radio communautaire	Commune		1	5 000 000	5 000 000			5 000 000			
	Total OG3 OS6					**5 000 000**	**0**	**0**	**5 000 000**	**0**	**0**	**0**
OG3	**OG3 OS6 : Dynamiser le secteurs du transport**											
	Acquisition d'un bac motorisé pour la traversée du fleuve	Commune		1	15 000 000	15 000 000				15 000 000		
	Total OG3 OS7					**15 000 000**	**0**	**0**	**0**	**15 000 000**	**0**	**0**
	Total OG3					**1 588 200 000**	**70 600 000**	**314 750 000**	**506 600 000**	**474 000 000**	**80 250 000**	**142 000 000**
OG4	Réhabilitation de la piste d'accès (acquise grâce au FOMIIG (SAED))			1	15 000 000	15 000 000	15 000 000					
	Recrutement de personnel prioritairement un secrétaire municipal			1								

	Renforcement de la communication externe par la mise en place de réunion régulière avec les conseils de quartier	Hôtel de ville		2	250 000	500 000	250 000	250 000				
	Construction d'un hôtel de ville	Hôtel de ville		1	50 000 000	50 000 000			50 000 000			
	Organisation de session d'information sur la notion d'éco-commune			1	250 000	250 000		250 000				
	Mise en place d'un plan de communication sur le concept d'éco-commune			1	500 000	500 000		500 000				
	Organisation de sessions de formation sur la prévention des risques naturels et catastrophes natuelles	Hôtel de ville		2	1 500 000	3 000 000		1 500 000			1 500 000	
	Organisation de sessions sur les enjeux de la protection environnementale et la gestion des ressources naturelles	Hôtel de ville		2	1 500 000	3 000 000			1 500 000			1 500 000
	Total OG4 OS1					**57 250 000**	**250 000**	**2 500 000**	**51 500 000**	**0**	**1 500 000**	**1 500 000**
OG4	**OG4 OS2 : Renforcer les capacité organisationnelles des acteurs locaux pour une meilleur mise en oeuvre et un meilleur suivi des initiatives de développement**											
	Formation des conseils de quartiers sur la dynamique organisationnelle			1	500 000	500 000	500 000					
	Mise en circulation de manuels de guide de procèdure à destination des conseils de quartiers			1	1 000 000	1 000 000	1 000 000					
	Dynamisation et responsabilisation des conseils de quartiers par l'organisation de sessions de formation sur les techniques de montage et de suivi de micoprojets	Conseil quartiers		6	250 000	1 500 000	1 500 000					
	Total OG4 OS2					**1 500 000**	**1 500 000**					
OG4	OG4 OS3 : Améliorer le taux de recouvrement des taxes municipales											
	Recouvrement des impôts			6	250 000	1 500 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
	Organisation de session d'information sur la fiscalité locale			1								

	Valorisation de la fiscalité locale			1								
	Instauration d'un plan de redressement fiscalité locale			1	500 000	500 000		500 000				
	Renforcement de la transparence			3	1 000 000	3 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000
	Total OG4 OS3					**5 000 000**	**250 000**	**1 750 000**	**250 000**	**1 250 000**	**250 000**	**1 250 000**
	Total OG4					**63 750 000**	**2 000 000**	**4 250 000**	**51 750 000**	**1 250 000**	**1 750 000**	**2 750 000**
	Total global					4 153 350 000	446 500 000	768 140 000	1 203 090 000	574 490 000	476 440 000	703 690 000



QUATRIEME PARTIE :
STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE DU PIL.

4.1. Analyse du PIL
4.2 - Source de financement
4.3- La mise en œuvre du plan d'investissement et d'action
4.4- L e suivi –évaluation de la mise en œuvre du plan d'action
4.5- L'évaluation

CONCLUSION

QUATRIEME PARTIE : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PIL

PIC DE LA COMMUNE DE GUEDE CHANTIER

4.1. ANALYSE DU PIL

Le présent PIL, recouvrant un horizon temporel de six années (2011-2016) est à présent estimé à un montant total quatre milliards cent cinquante trois millions trois cent cinquante mille (**4.153.350.000) FCFA** si l'on prend en compte les grands projets, soit un besoin d'investissement en moyenne de **692.225.000 FCFA** par an.

Lecture annuelle du PIL *(en chiffres)*

Années	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***2015***	***2016***	***Total***
Coût global en FCFA	446 500 000	768 140 000	1 203 090 00	574 490 000	476 440 000	703 690 000	***4.153.350.000 FCFA***

Lecture par Axes du PIL (Objectifs généraux)

OBJECTIFS (AXES)	***INTITULE***	***FINANCEMENTS***
OG1	*Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base et l'assistance des couches défavorisées*	***1.056.160.000***
OG2	*Développer une économie durable*	***1.445.260.000***
OG3	*Aménager un cadre de vie durable*	***1.588.200.000***
OG4	*Renforcer les capacités de gouvernance locale et participative*	***63.750.000***
Total		**4.153.350.000**

4.2 - SOURCES DE FINANCEMENT

Compte tenu de la faiblesse des ressources locales et des fonds de dotation de l'Etat par rapport aux besoins d'investissement estimé en moyenne à **692.225.000 f cfa** par an, le conseil municipal devra mettre en œuvre des stratégies d'élargissement et de valorisation du réseau de partenariat en s'appuyant sur l'Agence Régionale de Développement.

Il se chargera au niveau local de l'organisation d'un forum des partenaires et des actions de lobbying auprès des populations locales pour favoriser le civisme fiscal et la mobilisation des contre parties locales.

4.3 - LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET D'ACTION (PIA)

L'opérationnalisation du PIC passe par l'élaboration de plans d'investissements annuels (PIA) en charge de la commission planification. Ces plans d'investissements annuels donnent au conseil municipal une meilleure visibilité de son programme d'activités annuelle et devront guider l'élaboration des budgets annuels.

Par conséquent, ils doivent être élaborés, approuvés par le conseil avant l'élaboration du budget, vulgarisés, et transmis à l'ARD qui se charge de leur intégration dans le programme annuel d'investissements et d'actions régional pour les besoins de la conférence d'harmonisation du développement régional.

Le CM reste le maître d'ouvrage de tous les projets du PIC financés. Mais pour mener à bien cette mission, il fait recours à l'assistance technique de l'ARD à chaque fois que le besoin se fait sentir, en particulier pour le contrôle-qualité des ouvrages, l'ingénierie des projets et le suivi-évaluation.

Le conseil municipal s'attellera au respect des procédures financières en collaboration avec le trésor public et le service d'appui à la maîtrise d'ouvrage de l'ARD pour la sélection d' opérateurs compétents pour l'acquisition des ouvrages et services prévus dans le PIC.

Pour le respect de l'échéancier, il devra donc tout faire pour mettre en place la cellule et la commission de passation des marchés dès le mois de janvier en vue de mieux préparer son avis général de passation des marchés et la mobilisation des contre parties à temps.

La mise en œuvre opérationnelle des projets devra être participative et par conséquent nécessite une implication des cadres de concertation.

4.4 - Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des PIA

Le suivi-évaluation porte sur le déroulement des différentes activités et projets du PIC. D'une part, le suivi consistera à surveiller le niveau d'exécution de chaque projet pour s'assurer de son harmonisation avec le plan mais aussi de détecter les anomalies et difficultés éventuelles en vue de les résoudre.

D'autre part, l'évaluation se fera à mi parcours et/ou à la fin du processus. Il s'agira de mesurer dans le cadre de la GAR les performances et le degré d'atteinte des résultats escomptés. Le cadre des résultats accompagnant le PIL servira de référence.

4.5 - L'évaluation

L'évaluation devra permettre de mieux dimensionner les PIC à venir pour avoir un taux de réalisation satisfaisant.
D'une manière opérationnelle, elle pourrait porter sur :

- Le taux de réalisation physique et financière du PIC,
- Le nombre de projets hors plan,
- Les financements sur fonds propres,
- Les financements des partenaires, etc.

CONCLUSION

Pendant près de six mois, le Conseil municipal et les populations de Guédé Chantier, l'ARD et les Services techniques régionaux et départementaux, appuyés par une Equipe technique locale constituée d'un Agent d'appui et des animateurs locaux, ont donné le meilleur d'eux mêmes pour réaliser :

- Un diagnostic exhaustif unanimement partagé,
- Des orientations appropriées par le conseiller articulées aux politiques prioritaires de l'Etat et mettant à contribution les spécificités locales ;
- Un PIL constitué de projets à impact certain sur les OMD et la croissance économique accélérée ;
- Des recommandations dans les domaines du financement, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi évaluation.

La réalisation de ce document a permis à la commune d'avoir un document d'orientation des politiques de développement qui permettront un développement économique et social. Pour la finalisation totale de ce document, il sera organisé un atelier de restitution/validation et son adoption par le Conseil Municipal pour la réalisation de son ambition et la mise en œuvre du PIL défini.

Pour ce faire, le Conseil municipal doit s'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux afin de relever le défi de son développement économique et social.

Ce document est réalisé avec l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis (ARD/SL) et les services techniques déconcentrés autour du Comité Technique Régional (CTR) financement du Programme National de Développement Local (PNDL).

Comité Technique Régional :	
Bouna WARR	Directeur de l'ARD de Saint-Louis
Ousmane SOW	Responsable Division Planification et Renforcement de Capacités / ARD-SL
Abdourakhmane GUEYE	Responsable Division Suivi Evaluation ARD-SL
Amadou Malaw SOW	Responsable de la Communication ARD- SL
Moctar DIAGNE	(Service Régional de l'Aménagement du Territoire)
Daouda BODIAN	(Service Régional des Eaux et Forêts)
Abiboulaye LO	CADL Dagana
El hadji Boubacar DIA	(Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés)
Adama NDIANOR	(Service Régional de l'Hydraulique)
Abdoulaye SENGHOR	(Service Régional de l'Assainissement)
Monsieur MBAYE	(Service Régional de l'Action Sociale)
Aminata Bâ Dia SOW	(ISRA)
Mandaw GUEYE	Responsable du programme Trois Marigots / APR 3 M
Khaly FALL	(SAED)
Demba DIALLO	CONGAD
Sambou NDIAYE	UGB
Aby Bâ THIOYE	(Service Régional d'Appui au Développement Local)
Malang SARR	(Point Focal PRDI)
Mouhamadou Lamina FAYE	(Service Régional de la Planification)
Sokhna DIOP	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
Famara MBAYE	(Service Régional de l'Aménagement du Territoire)
Moustapha DIOP	(Service Régional de l'Action Sociale)
Oumy DIOP	(Service Régional de la Statistique)

Ousseynou KEBE	**CADL /Podor**

Animateurs :		
Léa RIOU (stagiaire ARD)		

©ARD/SL Décembre 2011
Conception graphique : ARD de Saint-Louis

Agence Régionale de Développement / ARD

Région de Saint-Louis
83, Route de Khor, Ex Hôtel Holidays
Tél : 221 33 961 77 67
Fax : 221 33 961 83 99
Email : ard-sl@orange.sn

PNDL

Programme National de Développement Local

5 avenues Carde, Immeuble Caisse de Sécurité Sociale (SENEGAL)
Tél : 221 8895060 fax : 221 823 88 35
Bp : 6558 Dakar Etoile
Email : pndl@pndl.sn

Décembre 2011